Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Finances

Rapport annuel 1998-1999

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère des Finances
du Québec.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-18186-0
ISSN 1195-7832

© Gouvernement du Québec, 1999

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6), j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Finances pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances

Bernard Landry

Québec, décembre 1999

Monsieur Bernard Landry
Vice-premier ministre et ministre d'État
à l'Économie et aux Finances
12, rue St-Louis
Québec

Monsieur le Vice-premier ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport des activités du ministère des Finances pour l'exercice financier 1998-1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

Gilles Godbout

Québec, décembre 1999

Table des matières

Partie I
Présentation générale du ministère 9

Sa mission 9

Son organisation 9

Ses ressources humaines et financières 9

Tableaux 10

Partie II
Mandats et principales réalisations 11

Chapitre I
Les politiques économiques 11

1.1 Mandat 11

1.2 Réalisations 11

1.2.1 Conjoncture internationale et financière 11

1.2.2 Conjoncture québécoise et canadienne 11

1.2.3 Développement et suivi des politiques économiques 12

Chapitre II
Les politiques fiscales et budgétaires et les institutions financières 13

2.1 Les politiques fiscales et budgétaires 13

2.1.1 Mandat 13

2.1.2 Réalisations 13

2.1.2.1 Travaux récurrents 13

2.1.2.2 Autres dossiers prioritaires sur le plan fiscal et budgétaire 15

2.2 Les institutions financières 18

2.2.1 Mandat 18

2.2.2 Réalisations 19

Chapitre III
Les politiques et opérations financières 21

3.1 Mandat 21

3.2 Réalisations 21

3.2.1 Sociétés d'État 21

3.2.2 Gestion de l'encaisse 22

3.2.3 Organisation financière 22

3.2.4 Programme de financement 22

3.2.5 Produits d'épargne 23

3.2.6 Gestion de la dette 23

3.2.7 Opérations de trésorerie 23

3.2.8 Fonds d'amortissement 24

3.2.9 Fonds de financement 24

3.2.10 Fonds d'amortissement des régimes de retraite 25

Chapitre IV
Le Contrôleur des finances 29

4.1 Mandat 29

4.2 Réalisations 29

4.2.1 Comptabilité gouvernementale 29

4.2.2 Contrôle et vérification 30

4.2.3 Développement, exploitation et pilotage des systèmes d'information 31

Chapitre V
L'administration 33

5.1 Mandat 33

5.2 Réalisations 33

5.2.1 Ressources humaines 33

5.2.2 Ressources financières 33

5.2.3 Communications 34

5.2.4 Informatique 34

5.2.5 Ressources matérielles 35

Chapitre VI
Le Bureau de la statistique du Québec 37

6.1 Mandat 37

6.2 Objectifs et réalisations 37

6.2.1 La cueillette de données et le soutien méthodologique 37

6.2.2 L'intégration et l'analyse 39

6.2.3 La diffusion et la fourniture d'information 39

6.2.4 La recherche statistique 40

6.2.5 La coordination et le rayonnement extérieur 40

Partie III
La qualité des services aux citoyens 41

Partie IV
La Politique linguistique du ministère 43

Partie V
Annexes

Annexe I Lois relevant de l'autorité du ministre des Finances, au 1er avril 1998 45

Annexe II Personnel de direction au 31 mars 1998 47

Annexe III Liste des principales publications du ministère des Finances 49

Liste des principales publications du Bureau de la statistique du Québec 49

100-04669/

Partie I
Présentation générale du ministère

Sa mission

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c.A-6), adoptée en 1970, attribue au ministre des Finances un ensemble de fonctions à l'égard de la gestion de l'économie et des finances publiques. Les mandats qu'elle lui confie définissent l'essence de la mission du ministère des Finances.

En vertu de cette loi, le ministre des Finances effectue des recherches et conseille le gouvernement en matière de politiques économique, fiscale et budgétaire. Il prépare les prévisions budgétaires présentées à l'Assemblée nationale et propose les voies et moyens nécessaires à leur réalisation. Il gère le Fonds consolidé du revenu, dirige le Bureau général de dépôts du Québec et effectue la préparation des comptes publics. Le ministre des Finances assure en outre la surveillance, le contrôle et la gestion de tout ce qui se rattache aux affaires financières du gouvernement et qui n'est pas assigné par la loi ou qui ne relève pas d'un autre ministère ou organisme.

La Loi sur l'administration financière prévoit également qu'un contrôleur des finances est nommé au Ministère. Il est notamment chargé de tenir la comptabilité et de s'acquitter de certaines fonctions quant à l'enregistrement et à la certification des engagements budgétaires et des dépenses.

Le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) est rattaché au ministère des Finances depuis 1983. Il a pour mandat, en vertu de sa loi constitutive, de recueillir, de compiler, d'analyser et de publier des renseignements de nature statistique sur toute matière de la juridiction du Québec et d'effectuer de la recherche statistique. Il doit assurer la complémentarité et la coordination entre les différents intervenants dans la production de statistiques sur le Québec. Le législateur a également confié au BSQ, en 1985, le mandat de recueillir, de compiler et de conserver à des fins statistiques et démographiques les données sur les naissances, les mariages, les divorces, les nullités de mariage et les décès au Québec.

Plusieurs lois, dont la liste est présentée à l'annexe I, relèvent de l'autorité du ministre des Finances. Il est, entre autres, responsable de Loto-Québec devant l'Assemblée nationale et il reçoit le rapport annuel des opérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De plus, en vertu des lois constitutives des sociétés d'État à capital-actions, il agit à titre d'actionnaire de ces dernières et assume les responsabilités inhérentes à cette fonction.

Enfin, le ministre des Finances est chargé de l'application de diverses lois relatives au secteur financier, au secteur du courtage immobilier et aux compagnies et propose les politiques gouvernementales en matière d'institutions financières et les modalités de leur mise en oeuvre. Le ministre est responsable devant l'Assemblée nationale de l'Inspecteur général des institutions financières, de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Son organisation

Chargé d'assurer l'exécution des différents mandats du ministère des Finances, le sous-ministre est secondé par :

- le sous-ministre associé aux politiques et opérations financières;
- le sous-ministre associé aux politiques fiscales et budgétaires, politiques institutions financières;
- le sous-ministre adjoint au financement;
- le sous-ministre adjoint aux politiques économiques;
- le sous-ministre adjoint aux politiques fiscales;
- le contrôleur des finances;
- le directeur général de l'administration;
- le directeur des affaires juridiques.

L'organigramme du ministère des Finances au 31 mars 1999 ainsi que la liste des titulaires des postes de direction sont présentés respectivement en pages centrales et à l'annexe II de ce rapport.

Ses ressources humaines et financières

Pour l'exercice 1998-1999, le Ministère comptait 775 postes autorisés. Le budget du Ministère s'élevait à 6 545 490,7 $. Les crédits permanents s'établissaient à 6 405 214,9 $ et les crédits votés à 140 275,8 $. Les tableaux 1 et 2 présentent la répartition des ressources humaines et financières selon les divers programmes administrés par le Ministère.

Tableau 1
Les ressources humaines

Programmes	[1]Effectif total 1998-1999
Études des politiques économiques et fiscales	133
Politiques et opérations financières	144
Contrôleur des finances	278
Gestion interne et soutien	68
Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble (Bureau de la statistique du Québec)	152
TOTAL :	**775**

Source : Budget de dépenses 1998-1999 – Livre des Crédits
[1] Inclut les fonds.

Tableau 2
Les ressources financières

	Programmes Budget 1998-1999 Total	%
Études des politiques économiques et fiscales	8 240,7	0,13
Politiques et opérations financières	12 838,1	0,20
Contrôleur des finances	15 763,5	0,24
Service de la dette directe et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 398 000,0	97,75
Gestion interne et soutien	17 084,6	0,26
Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	6 563,8	0,10
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	52 000,0	0,79
Provision pour « Percevoir tous les revenus dus au gouvernement »	35 000,0	0,53
CRÉDITS TOTAUX	**6 545 490,7**	**100,00**
Moins : CRÉDITS PERMANENTS	**6 405 214,9**	**97,86**
CRÉDITS À VOTER	**140 275,8**	**2,14**

Source : Budget de dépenses 1998-1999 – Livre des Crédits

Partie II
Mandats et principales réalisations

Chapitre I
Les politiques économiques

1.1 Mandat

Le Secteur des politiques économiques a comme objectif général de conduire les travaux et les analyses nécessaires pour conseiller les autorités sur la situation et les perspectives économiques ainsi qu'en matière de politiques économiques. Plus spécifiquement, il a pour mandat de :

— produire les analyses et les prévisions requises pour établir le cadre économique à l'intérieur duquel s'inscriront les projections budgétaires du gouvernement;

— prévoir les taux d'intérêt et les taux de change nord-américains et internationaux nécessaires à l'élaboration de la stratégie de financement du gouvernement et à l'évaluation du service de la dette publique;

— réaliser les travaux nécessaires pour identifier les facteurs qui déterminent l'évolution économique à long terme du Québec et leurs interrelations;

— proposer des politiques économiques pour corriger les problèmes structurels de l'économie du Québec et accroître son potentiel de croissance et de création d'emplois;

— conseiller les autorités du Ministère sur les orientations à privilégier en matière de situation et de politiques économiques;

— coordonner, pour le Discours sur le budget, la préparation des documents et des autres renseignements requis concernant les questions de conjoncture et de politiques économiques.

1.2 Réalisations

Direction générale de l'analyse, prévisions et politiques macroéconomiques

1.2.1 Conjoncture internationale et financière

Au cours de 1998-1999, le secteur des politiques économiques a réalisé plusieurs travaux dans le domaine de la conjoncture internationale et financière.

Des études prévisionnelles portant sur les horizons à court et à moyen terme des devises et des taux d'intérêt nord-américains et internationaux ont notamment été réalisées. Ces études ont été mises à jour périodiquement, dans le cadre notamment des travaux du comité de gestion de la dette du ministère. Elles ont, entre autres, servi à effectuer le calcul et le suivi de service de la dette ainsi qu'à élaborer la stratégie de financement du gouvernement.

Le secteur a également effectué un suivi régulier de la situation économique mondiale et des marchés financiers nord-américains et internationaux. La crise financière dans les pays émergents de même que l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1999, de la nouvelle monnaie unique européenne, l'euro, ont, entre autres, fait l'objet d'une attention particulière.

Ces divers travaux ont de plus permis de tenir les autorités informées de l'évolution de l'économie internationale et des marchés financiers et des conséquences pouvant en découler pour l'économie québécoise.

Pour être en mesure d'assurer son mandat en matière de conjoncture internationale et financière, la direction a dû également réaliser plusieurs travaux visant à développer et entretenir des outils informatiques, divers outils de prévision et de simulation ainsi que divers instruments d'analyse. De plus, l'exercice de son mandat a exigé que le secteur gère un ensemble de banques de données économiques et financières.

1.2.2 Conjoncture québécoise et canadienne

Dans le cadre des travaux de planification budgétaire, la Direction de la conjoncture québécoise et canadienne a élaboré des prévisions à court et moyen termes sur l'évolution des économies canadiennes et québécoises. Pour ce faire, elle a mené un certain nombre d'analyses et d'études sur divers aspects de la situation économique au Québec et au Canada tout en assurant le développement et l'entretien de modèles macroéconométriques de prévision pour le Québec et le Canada. Elle a par ailleurs assuré la mise à jour périodique de ces analyses prévisionnelles, selon les besoins du ministère. Les principaux résultats des analyses prévisionnelles et le bilan de l'évolution de l'économie pour l'année précédente ont également fait l'objet d'une section du document Plan budgétaire publié dans le cadre du Discours sur le budget.

La Direction a en outre assuré un suivi étroit et régulier de l'évolution de la situation économique au

Québec et au Canada dans son ensemble et a tenu informées les autorités ministérielles et gouvernementales des enjeux courants touchant l'économie du Québec, en particulier ceux susceptibles d'affecter les équilibres financiers du gouvernement ou ses objectifs en matière d'économie.

Par ailleurs, la Direction a réalisé divers travaux dans le dossier du développement de l'aéroport et de la région de Mirabel, d'abord pour le comité interministériel chargé d'analyser les recommandations du rapport de la Commission sur le développement de la région de Mirabel, puis pour élaborer de manière plus précise le plan d'action, qui a été annoncé lors du Discours sur le budget 1999-2000. Ces travaux ont donné lieu à la rédaction, par la direction de la Conjoncture québécoise et canadienne, du fascicule intitulé « *Zone de commerce international de Montréal à Mirabel* » publié avec les documents budgétaires.

Enfin, la Direction de la conjoncture québécoise et canadienne a participé aux échanges réguliers que le ministère entretient, notamment, avec les investisseurs et autres agents des marchés financiers. Cette participation a pris en particulier la forme de rencontres et de présentations sur la situation et les perspectives de l'économie du Québec ainsi que la préparation de sections de documents tels Le profil financier du Québec ou de prospectus d'emprunts.

1.2.3 Développement et suivi des politiques économiques

Direction générale du développement et suivi des politiques économiques

Aux fins de l'élaboration et du suivi des politiques économiques, le secteur réalise des analyses sur le comportement structurel de l'économie de façon à bien identifier les enjeux qui se dessinent pour le Québec et propose des orientations et des mesures s'inscrivant selon les priorités du gouvernement en matière de développement économique et de création d'emplois.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le secteur a poursuivi la coordination des travaux interministériels d'élaboration des aspects sectoriels de la stratégie de développement économique ***Objectif emploi*** dans le cadre du comité interministériel de la politique économique, présidé par le secrétaire général du gouvernement.

Des travaux particuliers ont été réalisés à l'égard de la recherche, de la science et de la technologie qui ont conduit à la publication du document « *Accélérer la recherche et l'innovation* » par le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, en mars 1999. Ce document inclut l'annonce d'Innovation Québec, des mesures pour le développement des ressources humaines (accompagnement des cégépiens vers des carrières scientifiques et techniques, financement de projets de tutorat par les pairs au collégial, initiatives pour contrer les pénuries de main-d'œuvre dans les technologies de l'information et financement de programmes de formations courtes) ainsi que la création du centre Emploi-Technologie (Cetech) et le programme de soutien à l'innovation et aux pratiques avancées dans les PME.

Le secteur a participé au groupe de travail « Les risques d'entreprises à gérer » qui faisait suite à la conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, tenue à St-Hyacinthe en mars 1998. Lors du Rendez-vous des décideurs du 25 mars 1999, le groupe de travail a remis un rapport qui propose une réforme fondamentale de la sécurité du revenu agricole, rapport qui a été accepté par les partenaires du secteur agricole.

Il a également contribué à l'élaboration de diverses mesures qui ont fait l'objet d'annonces dans le Discours sur le budget 1999-2000, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'appui aux jeunes (développement des ressources humaines dans les secteurs stratégiques, emplois d'été et stages pour les étudiants dans la fonction publique), du développement local et régional (soutien aux coopératives de développement régional, développement de la relève entrepreneuriale dans les communautés locales et renforcement de la capacité d'action des CLD) et du développement des marchés (appui renforcé aux PME exportatrices, Décennie québécoise des Amériques, Office Québec-Amérique pour la jeunesse).

Enfin, le secteur a participé au comité fédéral-provincial du Régime de pensions du Canada (RPC) pour réaliser les travaux nécessaires à la revue triennale sur l'état des finances du régime conformément au mandat qu'ont les ministres fédéral et provinciaux des Finances à cet égard.

Chapitre II
Les politiques fiscales et budgétaires et les institutions financières

2.1 Les politiques fiscales et budgétaires

2.1.1 Mandat

- Le secteur des politiques fiscales et budgétaires a comme objectif général d'effectuer les recherches et les analyses nécessaires pour conseiller le gouvernement en matière de politique fiscale et budgétaire et de relations financières fédérales-provinciales. Ce mandat comporte des fonctions de recherche, des fonctions conseil et des fonctions de développement du secteur des technologies de l'information.

Fonctions conseil :

— proposer des mesures fiscales et budgétaires au gouvernement, dans le cadre du Discours sur le budget ou pour une présentation à l'Assemblée nationale, à d'autres paliers de gouvernement ou à la population;

— proposer des orientations à privilégier en matière de finances publiques, notamment les objectifs de déficit et de dépenses de programmes;

— formuler des avis dans des domaines où le ministère des Finances intervient en support à l'action d'autres ministères et organismes, notamment en matière de tarification, de fiscalité locale et de questions fiscales ou économiques touchant les populations autochtones.

Fonctions d'analyse et de recherche :

— élaborer les prévisions et les perspectives à court, à moyen et à long terme concernant l'évolution des équilibres financiers du gouvernement, en collaboration avec les secteurs concernés du ministère ou des autres ministères et organismes;

— évaluer les structures de taxation du Québec, du gouvernement fédéral et des autres gouvernement au Canada, dans le but d'adapter les structures de taxation du Québec aux objectifs du gouvernement et à l'évolution du contexte économique;

— évaluer la situation relative des finances publiques du Québec par rapport à celle des autres provinces canadiennes, ainsi que des pays membres de l'OCDE, afin de formuler des orientations à privilégier en cette matière;

— évaluer l'impact financier et la dynamique des programmes de transferts du gouvernement fédéral au Québec.

Fonction de développement des secteurs de la nouvelle économie

— Le secteur est également responsable du Bureau de développement de la nouvelle économie (BDNE). Le BDNE a été mis sur pied pour voir à l'implantation, à la gestion et à la promotion du concept des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI), de la Cité du multimédia, des Carrefours de la nouvelle économie (CNE) et du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ) qui prévoient l'octroi, à certaines conditions, d'une aide fiscale aux entreprises des secteurs de la nouvelle économie et plus particulièrement, des nouvelles technologies de l'information et des communications. Le BDNE gère également le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias.

— Les tâches dévolues au BDNE comprennent notamment l'analyse des projets soumis par les entreprises, la délivrance des attestations d'admissibilité, les relations et le suivi avec les promoteurs immobiliers et la gestion courante.

2.1.2 Réalisations

2.1.2.1 Travaux récurrents

- Plusieurs travaux à caractère permanent découlent de ces objectifs. Les plus importants parmi ceux-ci sont :

Élaboration de propositions fiscales et budgétaires :

— la préparation des *Discours sur le budget* et des déclarations et communiqués ministériels sur le régime fiscal;

— la préparation du document « Plan budgétaire », publié en même temps que le Discours sur le budget, qui présente les résultats budgétaires et financiers de l'année en cours ainsi que les orientations budgétaires et financières du gouvernement;

— la préparation du document « *Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget* » qui présente le détail des mesures affectant les revenus et les dépenses.

Élaboration de prévisions :

— l'analyse et la prévision des revenus autonomes :
  — la mise à jour et le développement des modèles et des prévisions servant à établir le lien entre l'activité économique et les revenus du gouvernement;
  — l'intégration et le suivi des prévisions de revenus autonomes de l'ensemble des ministères;
  — les échanges avec le Contrôleur des finances, le ministère du Revenu et les autres ministères impliqués dans la comptabilisation et le suivi des revenus;
  — la participation à des conférences fédérales-provinciales sur les techniques de prévision de revenus.
— la prévision et le suivi des revenus de transferts en provenance du gouvernement fédéral sur une base annuelle et pluriannuelle;
— l'intégration de ces prévisions avec celles concernant les dépenses de programmes des ministères et organismes, le service de la dette, les opérations non budgétaires (placements, prêts et avances et régimes de retraite principalement) et les opérations de financement (encaisse, dette directe et Fonds d'amortissement des régimes de retraite), dans le but de prévoir le cadre financier du gouvernement;
— la production du budget de caisse gouvernemental (recettes et déboursés) sur une base mensuelle.

Évaluation des structures de taxation :

— l'analyse de propositions de réaménagement fiscal ou budgétaire de l'intérieur et de l'extérieur de l'appareil gouvernemental;
— l'élaboration et la mise à jour de divers instruments d'analyse de la fiscalité québécoise :
  — modèle de calcul de l'effort fiscal comparatif du Québec par rapport à l'Ontario;
  — modèle de simulation calculant l'impact des mesures fiscales et budgétaires sur le revenu disponible pour diverses catégories de ménages;
  — modèle de simulation calculant l'impact des mesures fiscales et budgétaires sur les équilibres financiers du gouvernement;
  — modèle de simulation calculant l'impact de différents régimes fiscaux, applicables au Canada et aux États-Unis, sur le fardeau fiscal supporté par les entreprises;
  — comparaison du niveau et de la répartition du fardeau fiscal entre le Québec, les autres provinces canadiennes et les autres pays de l'OCDE;
  — le suivi des revenus et des dépenses des administrations municipales et l'analyse des propositions de réaménagement de la fiscalité locale.

Révision des tarifs :

— la coordination du processus de révision des tarifs des ministères et des organismes et le suivi de leur mise en oeuvre afin d'obtenir une perspective gouvernementale sur l'à-propos et le niveau des tarifs, de maintenir la cohérence avec la politique fiscale et de prendre en considération le fardeau fiscal déjà supporté par la clientèle desservie.

Interventions concernant les transferts fédéraux :

— la préparation des documents nécessaires à la défense des intérêts du Québec dans le domaine des revenus de transferts en provenance du gouvernement fédéral;
— la préparation des conférences fédérales-provinciales des ministres des Finances et la participation aux comités fédéraux-provinciaux de fonctionnaires :
  — Comité permanent des hauts fonctionnaires (sous-ministres);
  — Comité sur les arrangements fiscaux;
  — Comité sur la fiscalité.

Évaluation des grands paramètres de la situation financière et budgétaire :

— la préparation des mémoires au Conseil des ministres sur le suivi et la prévision des équilibres financiers;
— la préparation des publications trimestrielles de la *Synthèse des opérations financières* du gouvernement;
— la participation à l'élaboration du *Profil financier du Québec*, destiné principalement aux investisseurs, des prospectus d'emprunt et des documents de support pour les agences de cotation;
— le suivi et la mise à jour des indicateurs financiers du gouvernement du Québec, des autres gouvernements au Canada et des gouvernements des pays de l'OCDE;
— l'analyse de la situation des finances publiques du Québec, des autres provinces canadiennes et des pays de l'OCDE.

Autres travaux :

— l'élaboration de diverses présentations sur la problématique des finances publiques du Québec ainsi que sur la structure du gouvernement et le processus budgétaire. Ces présentations s'adressent aux autorités gouvernementales ainsi qu'à divers intervenants à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, entre autres des représentants d'autres juridictions.

— le développement d'un modèle de projection de moyen et long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec.

— le maintien d'un modèle de simulation concernant les finances des municipalités et l'analyse des propositions susceptibles d'affecter celles-ci;

— la participation à la table des coordonnateurs ministériels en matière autochtone;

— l'élaboration de propositions de nature fiscale ou financière dans le cadre des négociations sectorielles ou globales avec les nations autochtones du Québec.

2.1.2.2 Autres dossiers prioritaires sur le plan fiscal et budgétaire

• Le secteur a œuvré tout au long de l'année et dans le cadre de la préparation du Discours sur le budget 1999-2000, aux travaux qui ont conduit à l'annonce des mesures suivantes :

Investissements additionnels en santé et en éducation annoncés au Discours sur le budget 1999-2000 :

— Le secteur a participé étroitement à l'élaboration des mesures du plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, totalisant 1,7 milliard de dollars. Dans le cadre de ces travaux, le secteur a notamment eu à conseiller les autorités gouvernementales concernant les dépassements par les établissements du niveau maximum autorisé de leurs emprunts temporaires.

— Le secteur a également œuvré au développement des mesures concernant les investissements additionnels en matière d'éducation, qui totalisent près de 600 millions de dollars sur deux ans. Ces mesures concernent plus particulièrement le remboursement d'une partie des déficits des universités et l'octroi de ressources additionnelles pour préserver et accroître la qualité des services d'éducation.

Réduction de l'impôt des particuliers

— Le gouvernement a annoncé au Discours sur le budget 1999-2000 :

— une réduction de l'impôt des particuliers de 1,3 milliard de dollars au cours du présent mandat;

— dont une réduction de 400 millions de dollars dès le 1er juillet 2000.

— Dans ce cadre, un document public de consultation a été déposé. Il fait état de la problématique d'ensemble associée au fardeau fiscal des particuliers et présente cinq scénarios de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers illustrant chacun les modalités d'application de l'engagement pris par le gouvernement.

— Sur cette base, le gouvernement a convié les citoyens et les divers groupes de la population à une discussion sur la manière la plus appropriée de réduire le fardeau fiscal des particuliers.

Aide fiscale aux Familles

— Au Budget 1999-2000, il a été annoncé :

• une hausse des montants maximaux des frais de garde admissibles aux fins du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants :

— de 5 000 $ à 7 000 $ pour un enfant de moins de 7 ans ou ayant une déficience physique ou mentale grave ou prolongée;

— de 3 000 $ à 4 000 $ pour un autre enfant admissible;

• une hausse de 2 000 $ à 3 000 $ du crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption;

• une abolition de la règle limitant l'attribution du crédit d'impôt au membre d'un couple ayant le revenu le moins élevé.

Aide aux personnes moins bien nanties

— Une cotisation au Fonds des services de santé s'applique aux particuliers qui reçoivent des revenus d'autre provenance que l'emploi au cours d'une année. Cette cotisation de 1 % des revenus excédentaires est appliquée à partir d'un niveau de revenu de 5 000 $. Au Budget 1999-2000, le niveau d'exemption a été augmenté de manière à soustraire de l'obligation de payer cette cotisation un plus grand nombre de particuliers à revenus modestes. Aussi, le niveau de l'exemption a été majoré à 11 000 $ à compter de l'année d'imposition 2000.

Soutien à domicile des personnes âgées

— Un crédit d'impôt pour le soutien à domicile des personnes âgées a été annoncé. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable à l'égard des dépenses effectuées par un contribuable de 70 ans ou plus pour des services rendus à son domicile. Il est fixé à 23 % des dépenses admissibles et plafonné à 2 760 $. L'application du crédit débute en janvier 2000.

Création de la Cité du multimédia

— Mise en place de la Cité du multimédia. La Cité du multimédia a été instaurée afin de positionner Montréal à l'avant-garde du déploiement de la nouvelle économie fondée sur le savoir et les technologies de l'information. Au moins 10 000 emplois devraient y être créés sur une période de dix ans. La Cité du multimédia regroupe des terrains et des bâtiments situés au cœur de la ville, dans le Faubourg des Récollets. Afin d'inciter les entreprises à s'établir à l'intérieur de la Cité du multimédia, celles-ci peuvent bénéficier :

- d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre, jusqu'au 15 juin 1999, 60 % des salaires admissibles (maximum 25 000 $ par employé);
- par la suite, le taux du crédit d'impôt est de 40 % et le plafond de l'aide fiscale est ramené à 15 000 $ et ce, jusqu'au 31 décembre 2010.

Stratégie fiscale intégrée pour l'économie du savoir

— À l'occasion du Discours sur le budget 1999-2000 un document « Stratégie fiscale intégrée pour l'économie du savoir » a été rendu public. Plusieurs mesures annoncées s'inscrivent dans cette stratégie :

Mesures visant à promouvoir la recherche scientifique et le développement expérimental :

- mise en place de superdéductions afin de permettre aux sociétés ayant des activités de R-D de choisir, selon leur situation, entre une superdéduction dans le calcul de leur revenu ou les crédits d'impôt remboursables actuellement disponibles;
- instauration d'un crédit d'impôt additionnel de 15 % ou d'une superdéduction de 190 % tous les deux basés sur l'accroissement des dépenses de R-D;
- extension de deux à cinq ans du congé fiscal pour chercheurs étrangers en R-D et élargissement de celui-ci à certains experts étrangers.

Mesures visant à faciliter l'adaptation technologique :

- mise en place d'un crédit d'impôt remboursable de 40 % pour les services d'adaptation technologique;
- prolongement de la déduction supplémentaire de 25 % pour amortissement et du congé de taxe sur le capital à l'égard de nouveaux investissements dans certains secteurs.

Mesures favorables à l'innovation technologique et à l'économie du savoir :

- création des carrefours de la nouvelle économie (CNE);
  - dans la continuité des mesures fiscales inhérentes à l'économie du savoir, la portée territoriale de ces mesures a été étendue à l'ensemble des régions du Québec par la création des carrefours de la nouvelle économie (CNE);
  - un CNE désigne le regroupement de certaines entreprises appartenant à la nouvelle économie qui sont exploitées à l'intérieur d'une superficie disponible accordée à chacune des régions;
  - les entreprises admissibles pourront bénéficier d'un soutien identique à celui dont peuvent bénéficier les sociétés implantées dans la Cité du multimédia;
- création du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ);
  - projet similaire à celui de la Cité du multimédia à Montréal. Les entreprises admissibles pourront donc y bénéficier d'un soutien identique;
- extension de deux à cinq ans du congé fiscal pour les formateurs étrangers oeuvrant au sein des CDTI;
- instauration d'un guichet unique à l'égard des mesures fiscales visant à appuyer l'économie du savoir;
  - les sociétés s'adresseront dorénavant au Bureau de développement de la nouvelle économique (BDNE) pour l'obtention des attestations d'admissibilité requises pour l'ensemble de ces mesures fiscales.

Autres mesures fiscales concernant les entreprises

— Devancement de six mois, soit au 1er janvier 1999, de l'application de la réduction de la taxe sur la masse salariale pour les PME prévue dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises.

— Autres mesures concernant les entreprises annoncées lors du Discours sur le budget 1999-2000.

Cité de l'optique pour la région de Québec :

- Pour faire de la région de Québec un pôle d'excellence d'envergure mondiale dans le domaine de l'optique, le secteur a élaboré un programme d'appui au développement d'une Cité de l'optique comportant trois volets :

recherche et développement, commercialisation et déploiement.

- Notamment, ce programme accorde un crédit d'impôt remboursable de 40 % sur les salaires des nouveaux employés de production ou de commercialisation afin de compenser les coûts liés à leur période d'apprentissage.

Mesures concernant la culture :

- instauration de crédits d'impôt remboursables pour la production d'enregistrements sonores et pour la production de spectacles musicaux;
- simplification des modalités d'application du crédit d'impôt remboursable pour le doublage.

Valorisation-Recherche Québec :

- dans le but de valoriser le savoir universitaire québécois, une subvention de 100 millions de dollars en 1998-1999 a été accordée à Valorisation-Recherche Québec, un organisme indépendant voué à cette fin.

Soutien à la mise en place d'un Centre de tests et d'homologation des logiciels (CTHL) :

- le gouvernement a apporté une contribution au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) pour la mise en place d'un Centre de tests et d'homologation des logiciels.

Soutien à la mise en place du Carrefour des technologies de l'information et du multimédia (CARTIM)

- le gouvernement a accordé une aide financière au Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) pour mettre sur pied le Carrefour des technologies de l'information et du multimédia.

— Enfin, durant l'année, le gouvernement a annoncé certaines améliorations aux programmes des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) et de la Cité du multimédia afin d'harmoniser ces programmes.

Taxes spécifiques :

— En plus de la taxe de vente du Québec, le gouvernement perçoit des taxes spécifiques sur les carburants, le tabac et les boissons alcooliques.

— À cette égard, la taxe de vente du Québec applicable aux produits du tabac a été remplacée par une hausse d'un montant équivalent de la taxe spécifique sur le tabac.

Fiscalité locale :
Pacte municipal

— Le gouvernement a mis sur pied, au mois d'avril 1998, une Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, dont le mandat consistait à examiner les sources de financement des instances locales et à identifier les correctifs nécessaires. La Commission devait, en outre, proposer différentes mesures susceptibles d'améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal municipal ainsi que la situation financière des municipalités.

— Le secteur a participé aux travaux de la Commission, en lui fournissant diverses informations, touchant notamment les comparatifs avec l'Ontario sur le plan fiscal et financier. Les recommandations formulées par la Commission serviront au gouvernement et aux unions municipales aux fins de négocier les bases d'une nouvelle entente fiscale.

Aide financière à la Ville de Montréal

— Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la Ville de Montréal pour 1998, 1999 et 2000, le gouvernement a décidé de lui apporter une aide financière de 53,6 M $ pendant trois ans en échange de certains engagements de sa part. Le secteur a participé à l'élaboration des mécanismes en vertu desquels cette aide est accordée.

Tarification gouvernementale :

— Dans la foulée du rapport du Vérificateur général sur la tarification et de la Commission parlementaire qui a suivi, le secteur a préparé un « Cadre de référence sur la tarification gouvernementale ».

Ce document, qui se veut un guide et non un cadre rigide, présente les orientations générales applicables, les pratiques souhaitables, ainsi que certains concepts théoriques. Il a fait l'objet d'une consultation auprès des ministères ayant participé à la Commission parlementaire sur la tarification en février 1998. Il sera diffusé à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour fin d'application.

— A la suite de demandes formulées par les ministères et organismes et en tenant compte également des critiques formulées à l'égard des mesures d'incitation appliquées par le passé, le secteur a élaboré les modalités d'une nouvelle provision budgétaire visant à appuyer les initiatives tarifaires de ces derniers.

— Cette provision, annoncée en mars 1999, et distincte de celle visant à « Percevoir tous les revenus », vise à compenser les ministères et organismes pour les coûts qu'ils encourent lorsqu'ils mettent en place un tarif. Elle vise aussi à favoriser la réalisation d'activités prioritaires reconnues par le gouvernement, lorsque les dépenses visées peuvent être recouvrées auprès des utilisateurs.

— Dans le cadre de la mise en place du régime de contrôle du transport routier lourd, prévu par la Loi concernant les propriétaires et exploitants des véhicules lourds (L.Q.1998, c.40) au projet de loi #430, le secteur a participé, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le ministère des Transports, à l'élaboration de la stratégie de financement des dépenses additionnelles en résultant pour le gouvernement. En conformité avec les orientations tarifaires, celles-ci seront supportées par les entreprises faisant l'objet du contrôle de la SAAQ et de la Commission des transports.

— Le secteur a procédé, en collaboration avec le ministère de la Justice, à la mise en place d'une nouvelle tarification du registre des droits personnels et réels mobiliers. Cette nouvelle tarification s'imposait à la suite de la réforme du Code civil en matière de publicité des droits, laquelle révisait le domaine des sûretés (garanties) pour l'étendre aux biens mobiliers, aux baux et ventes à tempérament et à l'implantation d'une solution électronique pour l'inscription et la consultation du registre.

Négociations avec les populations autochtones

— Le secteur a participé aux négociations entourant l'offre globale faite aux Montagnais et a contribué à la formulation des propositions du Québec dans les domaines relevant de la responsabilité du ministère des Finances.

— Finalement, le secteur a élaboré le cadre général de négociation des ententes sectorielles avec les nations autochtones du Québec en matière de fiscalité. Ces ententes viseront à accroître l'autonomie financière des communautés et à éliminer certaines difficultés liées à l'application de l'exemption dont bénéficient actuellement les autochtones.

Perception fiscale et évasion fiscale

— Le secteur a participé à l'élaboration et a assuré le suivi des mesures spécifiques mises en place pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement.

— Les principales mesures mises de l'avant en 1998-1999 sont les programmes spéciaux de vérification et de perception du ministère du Revenu ainsi que les programmes visant à enrayer le travail au noir dans l'industrie de la construction et lutter contre le commerce illégal de boissons alcooliques. Le secteur a également parrainé le premier partage des produits issus de la criminalité (argent et biens saisis aux organisations criminelles et ensuite distribués entre les différents intervenants impliqués dans la lutte contre le crime organisé).

— L'année 1998-1999 marque l'entrée en vigueur du crédit d'impôt pour l'embauche de nouveaux travailleurs dans l'industrie du vêtement ainsi que le démarrage du service d'assistance à la rédaction des rapports de chantiers mensuels de la Commission de la construction du Québec qui a pour objectif de réduire sensiblement la tâche administrative des entreprises de l'industrie de la construction.

— Au total, ces mesures ont permis la récupération de plus de 1,5 milliard de dollars en revenus pour le gouvernement en 1998-1999.

Autres travaux :

- Le secteur a joué un rôle conseil dans les travaux entourant la réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée au Discours sur le budget de mars 1998 par sa participation à l'ensemble des groupes d'étude mis en place au cours de l'année 1998-1999, notamment :
  - — coordination des travaux du groupe d'étude sur le suivi financier et le mode de contrôle des organismes consolidés;
  - — participation au comité d'implantation de la réforme comptable.
- Le secteur a supervisé la migration du système du budget de caisse du fonds consolidé du revenu d'une plate-forme centrale vers une plate forme micro.

2.2 Les institutions financières

2.2.1 Mandat

— Assume des fonctions de conseil et d'élaboration de politiques en matière de développement et de réglementation du secteur financier au Québec.

— Assume également des fonctions opérationnelles visant à assurer aux décisions du ministre la meilleure sécurité possible et à optimiser le rayonnement de son action à travers le gouvernement et la communauté financière, particulièrement dans le cadre de la gestion des mesures fiscales visant à favoriser le développement du secteur financier au Québec.

Fonction conseil

— Proposer au ministre des orientations, politiques et stratégies afin de guider sa prise de décision à l'égard du secteur financier et lui permettre de s'acquitter pleinement et efficacement de ses responsabilités.

— Formuler des avis dans toute matière relative à la réglementation et au développement du secteur financier.

— Procéder à des analyses et recherches et formuler des avis au ministre relativement à l'état, au rôle, au fonctionnement, aux besoins et à l'évolution des marchés financiers et des institutions financières et relativement aux législations qui les régissent, de manière à le garder à la fine pointe de l'information en ces matières que ce soit sur le plan québécois, canadien ou international.

Fonction opérationnelle

— Effectuer le suivi des décisions ministérielles en matière de politiques concernant le développement et la réglementation du secteur financier au Québec.

— Agir comme interlocuteur gouvernemental auprès des gouvernements, ministères ou organismes canadiens ou étrangers, dans toutes les matières relatives aux institutions financières, sauf en ce qui concerne plus directement les organismes de surveillance.

— Agir comme interlocuteur et promoteur auprès de la communauté financière québécoise, canadienne et étrangère et ce, à titre de responsable de la mise en oeuvre des mesures gouvernementales pour favoriser le développement du secteur financier au Québec.

— Assumer, en collaboration avec le ministère du Revenu du Québec et avec d'autres intervenants du milieu, l'implantation, la gestion et le suivi des mesures fiscales annoncées par le gouvernement.

2.2.2 Réalisations

Secteur des intermédiaires de marché

La Direction a contribué aux travaux de la Commission parlementaire sur le projet de loi sur la distribution de produits et services financiers (L.Q 1998, c.37). Elle a aussi participé à la mise en place des organismes d'encadrement constitués en vertu de cette Loi. En outre, elle a collaboré à l'élaboration de projets de règlements prévus par cette nouvelle loi.

Mesures fiscales visant à favoriser le développement du secteur financier

La Direction a assuré l'implantation, la gestion et le suivi des mesures fiscales annoncées lors du discours sur le budget 1998-1999 en vue de favoriser le développement de l'industrie des fonds communs de placement et la gestion de portefeuille et de relancer le programme des centres financiers internationaux. (Analyse des demandes de certificats d'accréditation et participation à l'élaboration d'une version préliminaire du projet de loi concernant les CFI)

Secteur des caisses d'épargne et de crédit

La Direction a participé à l'élaboration du projet de loi 213 de 1998, *Loi modifiant la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins*, visant particulièrement à doter la Caisse centrale Desjardins de pouvoirs lui permettant d'exercer de nouvelles activités, dont la titrisation.

Autres dossiers :

— **Secteur des valeurs mobilières**

La Direction a assuré le suivi de la réforme des instructions générales, du développement du régime d'examen concerté et d'autres grands dossiers élaborés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

— **Fonds de travailleurs**

La Direction a procédé à l'analyse des projets de politiques d'investissements hors Québec et dans le secteur immobilier proposés par le Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) ainsi que des modifications apportées à la politique d'achat de gré à gré des actions de catégorie « A » par Fondaction. Elle a proposé les ajustements nécessaires pour que ces politiques puissent être approuvées par le ministre des Finances. La direction a aussi participé à l'élaboration du projet de loi no 195 modifiant la *Loi constituant Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi*, un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale et étudié en commission parlementaire au printemps 1999 et dont l'adoption est prévue à l'automne 1999.

Chapitre III
Les politiques et opérations financières

3.1 Mandat

Le secteur des politiques et opérations financières planifie et gère les opérations financières du gouvernement. Il a pour mandat :

— de conseiller le gouvernement quant aux responsabilités du ministre des Finances à titre d'actionnaire des sociétés d'État et de procéder aux restructurations et dispositions d'actifs indiquées;

— d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques financières permettant de rendre plus efficace la gestion des fonds publics;

— de revoir et d'organiser les processus financiers afin de les rendre plus efficaces;

— de conseiller le gouvernement sur les politiques à l'égard des régimes de retraite d'employés du secteur public, sous les aspects de la comptabilité et du financement, incluant la politique de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite;

— d'établir et de réaliser le programme de financement du gouvernement, de même que celui de certaines sociétés d'État et organismes du secteur public et d'assurer la coordination des emprunts d'Hydro-Québec et du secteur municipal avec les emprunts gouvernementaux;

— d'effectuer les divers travaux relatifs à l'implantation et au suivi de la réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée dans le Discours sur le budget 1998-1999;

— de gérer la dette du gouvernement en visant une diversification optimale dans le but d'en minimiser les coûts et les risques, en plus de s'assurer que les droits et obligations du Québec sur le plan de ses emprunts soient observés;

— d'effectuer régulièrement des prévisions et des simulations sur le service de la dette du gouvernement, incluant celui à l'égard des régimes de retraite; d'élaborer et de recommander des programmes de gestion du service de la dette visant à en réduire le coût et à en contrôler les risques;

— d'orienter et de contrôler la mise en marché, la distribution et la gestion des produits d'épargne du gouvernement, notamment les activités de publicité et les opérations de Placements Québec;

— de gérer le Fonds de financement qui a pour fonction de regrouper des emprunts et de faire des prêts aux organismes du secteur public;

— de gérer les portefeuilles des fonds d'amortissement des emprunts du gouvernement et de ceux des institutions subventionnées en visant un rendement optimal et en favorisant une participation active au marché secondaire des titres du secteur public québécois;

— de satisfaire les besoins de trésorerie du Fonds consolidé du revenu, incluant les besoins en devises étrangères;

— de gérer les opérations monétaires et l'émission des effets de paiement du Fonds consolidé du revenu et d'assurer le suivi et le contrôle des activités des fonds spéciaux et des comptes à fin déterminée;

— de faire le suivi des normes comptables proposées par les organismes régulateurs et d'assurer l'application du traitement comptable approprié aux opérations du gouvernement et des autres entités du secteur public.

3.2 Réalisations

3.2.1 Sociétés d'État

De nombreux dossiers de restructuration et d'assistance financière impliquant des sociétés d'État et des entreprises du secteur privé ont fait l'objet d'études et de négociations, notamment Le Club de baseball les Expos de Montréal. Aussi, pour l'achat et la revitalisation du Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, Loto-Québec a été autorisée à participer à un consortium avec des partenaires du secteur privé. Dans le cadre du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux, la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) inc. a pu acquérir le terrain et les bâtisses de l'Hippodrome de Montréal permettant ainsi à ce dernier de diminuer substantiellement ses coûts d'exploitation.

La Direction a assumé la responsabilité du suivi des projets et des budgets du programme FAIRE (Fonds d'accroissement de l'investissement privé et de la relance de l'emploi). Lors de la préparation du Discours sur le budget 1999-2000, la Direction a élaboré et coordonné des modifications au programme FAIRE, notamment en ce qui concerne l'enveloppe

d'engagements qui a été haussé à 800 M $ ainsi que l'ajout d'un nouvel instrument financier : la garantie du taux de change.

La Direction a également assuré le suivi de la Stratégie de l'accroissement de l'investissement privé (SAIP) annoncée au Discours sur le budget 1998-1999. La SAIP est un ensemble de mesures et d'actions concrètes concernant plusieurs sociétés d'État et visant à faciliter le démarrage de projets d'investissement pouvant totaliser 19 MM $ sur une période de cinq ans. La Direction a donc mis en place les outils nécessaires pour informer adéquatement le ministre des Finances des résultats de la SAIP.

Finalement, dans le cadre d'une saine gestion de ses actifs, la Société des alcools du Québec (SAQ) a vendu son usine d'embouteillage, La Maison des Futailles, à une société en commandite. La SAQ a toutefois maintenu une participation dans cette dernière.

3.2.2 Gestion de l'encaisse

Les flux monétaires résultant des opérations financières du gouvernement ont atteint 900 milliards de dollars au cours de l'année écoulée.

Les paiements par virements automatiques représentent 43 % des 25 millions de paiements réguliers effectués. Cependant, sur la base de la valeur monétaire de l'ensemble des paiements, plus de 95 % sont faits de façon électronique. Cela s'explique par le fait que les opérations de financement, qui représentent une part fort importante des transactions effectuées, sont toutes effectuées de façon électronique.

Par ailleurs, en janvier 1999, le ministère a mis en place un serveur de paiement électronique qui permet aux ministères et organismes de vendre des biens et services gouvernementaux sur internet par carte de crédit. Ce serveur de paiement possède des caractéristiques fort intéressantes : simplicité, convivialité, sécurité, fiabilité, souplesse et accessibilité. À titre d'exemple, il est déjà utilisé à la Direction de l'état civil.

De plus, en mars 1999 le ministère des Finances a signé une entente avec une institution financière dans le but d'offrir aux ministères et organismes gouvernementaux la possibilité d'utiliser une carte de crédit comme moyen de paiement pour leurs achats de biens et services de moins de 1 000 $. Un des objectifs de l'implantation de ce système est de diminuer le nombre de chèques émis.

Les modes de paiements électroniques sont donc de plus en plus nombreux et sont appelés à être de plus en plus utilisés.

3.2.3 Organisation financière

Afin de donner suite à la réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée au Discours sur le budget du 31 mars 1998, le secteur des politiques et opérations financières a été activement impliqué dans l'implantation de cette réforme. À cet égard, la Direction de l'organisation financière a eu pour mandat de coordonner les travaux de cinq groupes de travail relativement aux principaux éléments visés par la réforme. De façon succincte, les travaux visaient spécifiquement l'implantation de la nouvelle comptabilisation des immobilisations, la mise en place d'un cadre de gestion pour les 92 organismes et fonds spéciaux ajoutés au périmètre comptable du gouvernement, la mise en place de nouvelles pratiques comptables en regard des régimes de retraite, la refonte des divers documents budgétaires et la restructuration d'organismes pour préciser leur statut comptable. Moins d'un an après l'annonce de la réforme, les cinq groupes de travail ont réalisé la majeure partie de leurs mandats et on constate que les opérations financières et comptables du gouvernement fonctionnent dorénavant après réforme comptable.

Au cours de la dernière année, la Direction a entrepris des travaux d'envergure dans le cadre de la modernisation de la gestion gouvernementale. Ces travaux vont éventuellement déboucher sur une révision en profondeur de la Loi sur l'administration financière et des rôles des organismes centraux.

Des travaux ont également été réalisés par la direction de l'organisation financière dans le cadre du suivi des marges d'emprunt du réseau de la santé aux fins de conseiller le ministre des Finances sur les orientations à suivre pour contenir les marges d'emprunt relatives aux déficits de fonctionnement des établissements de santé. La Direction a aussi été activement impliqué dans l'analyse comptable et financière relative au remboursement du déficit des établissements de santé annoncé lors du dernier Discours sur le budget.

Enfin, dans le cadre de son mandat de revoir ou de modifier les structures administratives du gouvernement, la Direction a été impliquée dans la création de fonds spéciaux, organismes et comptes à fin déterminée pour des dossiers qui ont permis de favoriser une meilleure gestion des fonds publics.

3.2.4 Programme de financement

Les emprunts effectués en 1998-1999 pour les fins du Fonds consolidé du revenu et du Fonds de financement ont totalisé 10 146 millions de dollars (9 355 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 791 millions de dollars pour le Fonds de financement). De ce montant, 935 millions ont été

obtenus par le biais de la vente de produits d'épargne par Placements Québec. Les conditions de financement ayant prévalu au cours de l'année ont permis au gouvernement d'effectuer des emprunts de taille importante sur les marchés américain (1 milliard de dollars américains) et allemand (1,058 milliards de marks allemands).

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le secteur du financement à long terme a renouvelé la partie à un an (1 milliard de $É.U.) d'une ligne de crédit syndicataire d'un montant total de 3,5 milliards de dollars américains (une tranche de 2 milliards de $É.U. a une échéance de 5 ans). Cette ligne de crédit sert de support aux divers programmes d'emprunts à court terme du gouvernement (bons du trésor, papier commercial, etc.).

De plus, des emprunts totalisant 53 millions de dollars ont été réalisés par le secteur des politiques et opérations financières au nom de sociétés d'État et des fonds spéciaux. D'autre part, les emprunts réalisés au nom des organismes subventionnés des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux ont totalisés 230 millions de dollars.

Enfin, le secteur a assuré la coordination des emprunts de l'ensemble du secteur public, en particulier ceux du secteur municipal qui ont totalisé 2 109 millions de dollars. Il a également agi dans le cadre de l'octroi de la garantie du gouvernement à des emprunteurs du secteur public, notamment à l'égard desl emprunts de 2 481 millions de dollars effectués par Hydro-Québec au cours de l'année civile 1998.

3.2.5 Produits d'épargne

La mise en marché des produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec s'effectue sous l'appellation de Placements Québec, une bannière commerciale dûment enregistrée.

Les objectifs fixés en 1998-1999, pour la troisième année d'existence de Placements Québec, visaient principalement à augmenter sa notoriété auprès des épargnants québécois, à continuer d'élargir son bassin de clientèle et à augmenter l'échéance moyenne de l'encours en favorisant la détention de produits dans les comptes enregistrés tels que les régimes d'épargne-retraite (REER).

Dans cette perspective, trois campagnes de souscription appuyées par une stratégie publicitaire soutenue à la télévision et dans les quotidiens ont été réalisées durant l'année financière :

- en mai 1998, une campagne axée sur les Obligations d'épargne du Québec;
- en octobre 1998, un nouveau produit fut mis en marché, les Obligations Sécuri + du Québec;
- en février 1999, durant la campagne REER, les Obligations Sécuri + et les Obligations à taux progressif du Québec furent les produits vedettes. Un boni d'intérêt de 1 % la première année était accordé sur les produits placés dans un compte enregistré (ex. REER). Une émission d'Obligations boursières du Québec fut également réalisée, un produit innovateur donnant un rendement basé sur la performance de l'indice XXM de la Bourse de Montréal.

Durant l'année 1998-1999, 933 millions de dollars ont été recueillis par la vente de produits d'épargne. Le nombre de clients de Placements Québec est passé de 133 153 à 146 967 durant la même période, alors que l'encours des produits d'épargne a augmenté de 1 980 millions de dollars à 2 500 millions de dollars.

3.2.6 Gestion de la dette

En 1998-1999, le secteur des politiques et opérations financières a poursuivi l'application du programme de gestion active de la dette visant à minimiser le coût du service de la dette à moyen et long terme. Ces activités nécessitent l'utilisation de certains produits financiers sophistiqués, par exemple les conventions d'échanges de taux d'intérêt et de devises et les contrats à terme sur taux d'intérêt et sur devises.

Ces opérations ont amené des modifications à la structure de la dette. Ainsi, conformément aux objectifs et stratégies établis en cours d'année et compte tenu de l'évolution du taux de change du dollar canadien, la proportion de la dette directe libellée en dollars canadiens est passée de 61,4 % au 31 mars 1998 à 67,1 % au 31 mars 1999. Pour la même période, la proportion de la dette à taux fixe est passée de 65,2 % à 51,3 %. Quant à l'échéance moyenne pondérée de l'ensemble de la dette du gouvernement, excluant les obligations d'épargne, les bons du Trésor et les billets de trésorerie, elle a été portée de 9,9 ans au 31 mars 1998 à 10,6 ans au 31 mars 1999.

Par ailleurs, l'exercice d'options a permis de racheter des obligations émises il y a plusieurs années à des taux d'intérêt élevés, d'une valeur totale de près de deux milliards de dollars et de refinancer ces sommes à des taux nettement plus faibles. Les économies ainsi réalisées atteignent 38,0 millions de dollars en 1998-1999 et plus de 250 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

3.2.7 Opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie portent sur le financement à court terme du gouvernement, le change étranger et les opérations de gestion de risque relatives à la dette ou au service de la dette du gouvernement.

En 1998-1999, le ministère des Finances a continué à être un émetteur important sur les marchés de titres à court terme. Au total, 86 milliards de dollars de titres ont été émis, sous forme notamment de bons du trésor, de notes escomptées et de papier commercial au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Par ailleurs, il arrive à certains moments dans l'année que le ministère dispose de liquidités en raison du fait que des recettes sont encaissées avant que ces montants d'argent ne soient nécessaires pour effectuer des déboursés (asymétrie des recettes et des déboursés). Ces liquidités sont alors placées temporairement sur le marché, ce qui génèrent des revenus d'intérêts qui viennent réduire la dépense de service de la dette. En 1998-1999, le secteur de la trésorerie a effectué des transactions de placement à court terme pour un total de 206,9 milliards de dollars.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le secteur de la trésorerie a poursuivi les opérations de gestion de risque visant à éviter des fluctuations non désirées de certaines composantes de la dette ou du service de la dette du gouvernement ou de certains organismes du secteur public. Ces opérations nécessitent l'utilisation d'outils de protection comme les options et les contrats à terme sur les taux d'intérêt canadiens et américains, ou encore les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps). Ces opérations s'insèrent dans la stratégie de financement du gouvernement qui consiste à financer la dette tant sur le marché domestique que sur les marchés internationaux, tout en utilisant des instruments de protection qui permettent de minimiser les risque de fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. La presque totalité des opérations de gestion du risque sont effectuées avec des institutions financières ayant une place d'affaires au Québec.

Le secteur de la trésorerie effectue également les achats et la vente des devises étrangères nécessaires aux opérations du gouvernement et ce, tant sur le marché au comptant que sur les marchés à terme.

3.2.8 Fonds d'amortissement

Le secteur de la trésorerie est responsable de gérer les sommes déposées dans les fonds d'amortissement relatifs aux emprunts du gouvernement et des établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Le capital sous gestion est d'environ 3 milliards de dollars.

Les opérations réalisées dans le cadre de la gestion de ces fonds, sur le marché secondaire des titres du gouvernement et des organismes du secteur public du Québec, permettent d'améliorer la liquidité de ces titres et de réduire les coûts d'emprunts du secteur public québécois. Les opérations de gestion favorisent également l'activité dans le secteur financier de Montréal.

En 1998-1999, le total des transactions effectuées sur le marché secondaire au Canada a atteint 28,1 milliards de dollars, dont 15,6 milliards à l'égard de titres du secteur public québécois et 12,5 milliards à l'égard de titres d'autres emprunteurs canadiens. Des transactions de plus de 1 milliard de dollars É.U. ont également été effectuées sur le marché secondaire des titres du Québec émis aux États-Unis.

À ces activités se greffent les opérations de prêts de titres qui constituent un facteur important de liquidité pour les titres du Québec. Ces opérations ont totalisé 50 milliards de dollars en 1998-1999.

3.2.9 Fonds de financement

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, le Fonds de financement a réalisé une centaine de prêts à long terme totalisant 1 195,3 millions de dollars. Ces prêts ont été consentis aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux, aux commissions scolaires et à certaines sociétés d'État et autres organismes publics.

Pour la même période, les activités de financement à court terme sur billets ont généré un total de 417 prêts, pour un volume de transaction de 9 437,2 millions de dollars. Au 31 mars 1999, l'encours de ces prêts était de 1 603,8 millions de dollars. De plus, 27 marges de crédit ont été actives au cours de la dernière année. Au 31 mars 1999, l'encours de ces marges s'élevait à 1 004,7 millions de dollars.

Dans le cadre de la réforme comptable présentée au Discours sur le budget 1998-1999, il a été annoncé qu'une partie des activités du Fonds de financement serait dorénavant réalisées par une société d'État, Financement Québec. Cette nouvelle société, dont la législation a été adoptée en juin 1999, rendra des services financiers aux organismes situés à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement, soit aux établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Le Fonds de financement continuera à rendre des services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, l'expertise financière du Fonds de financement a été sollicitée par d'autres directions du ministère des Finances pour réaliser des analyses financières, donner des avis, et faire des recommandations à l'égard de différentes demandes ou propositions financières émanant d'organismes publics et privés.

3.2.10 Fonds d'amortissement des régimes de retraite

En 1994, le gouvernement du Québec a créé le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Ce fonds vise à pourvoir éventuellement au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Il est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances.

En 1998-1999, le gouvernement a effectué des dépôts à ce fonds d'un montant total de 944 millions de dollars. Le solde du fonds se situait à 2 355 millions de dollars à la fin de l'année financière.

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

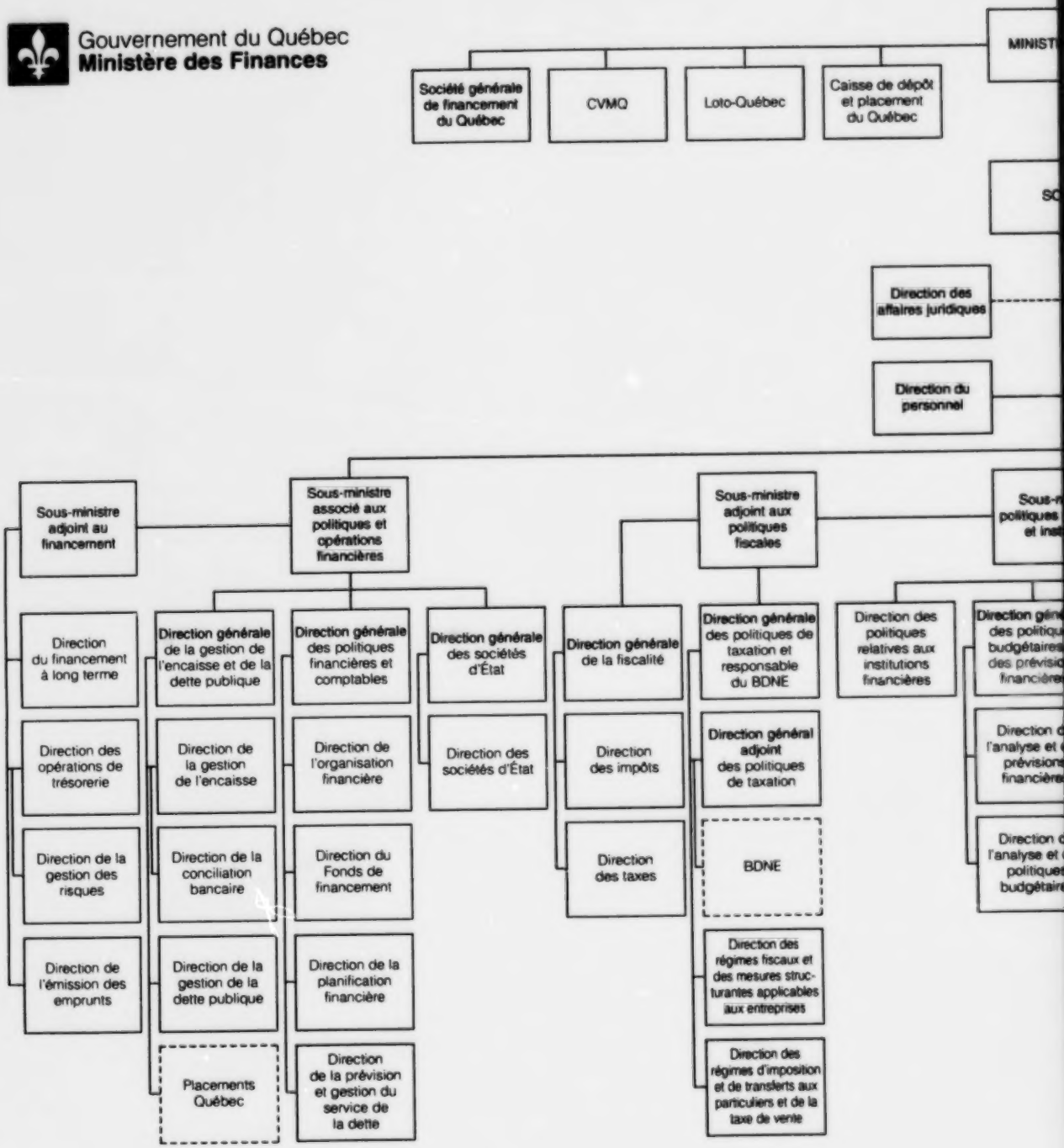

31 mars 1999

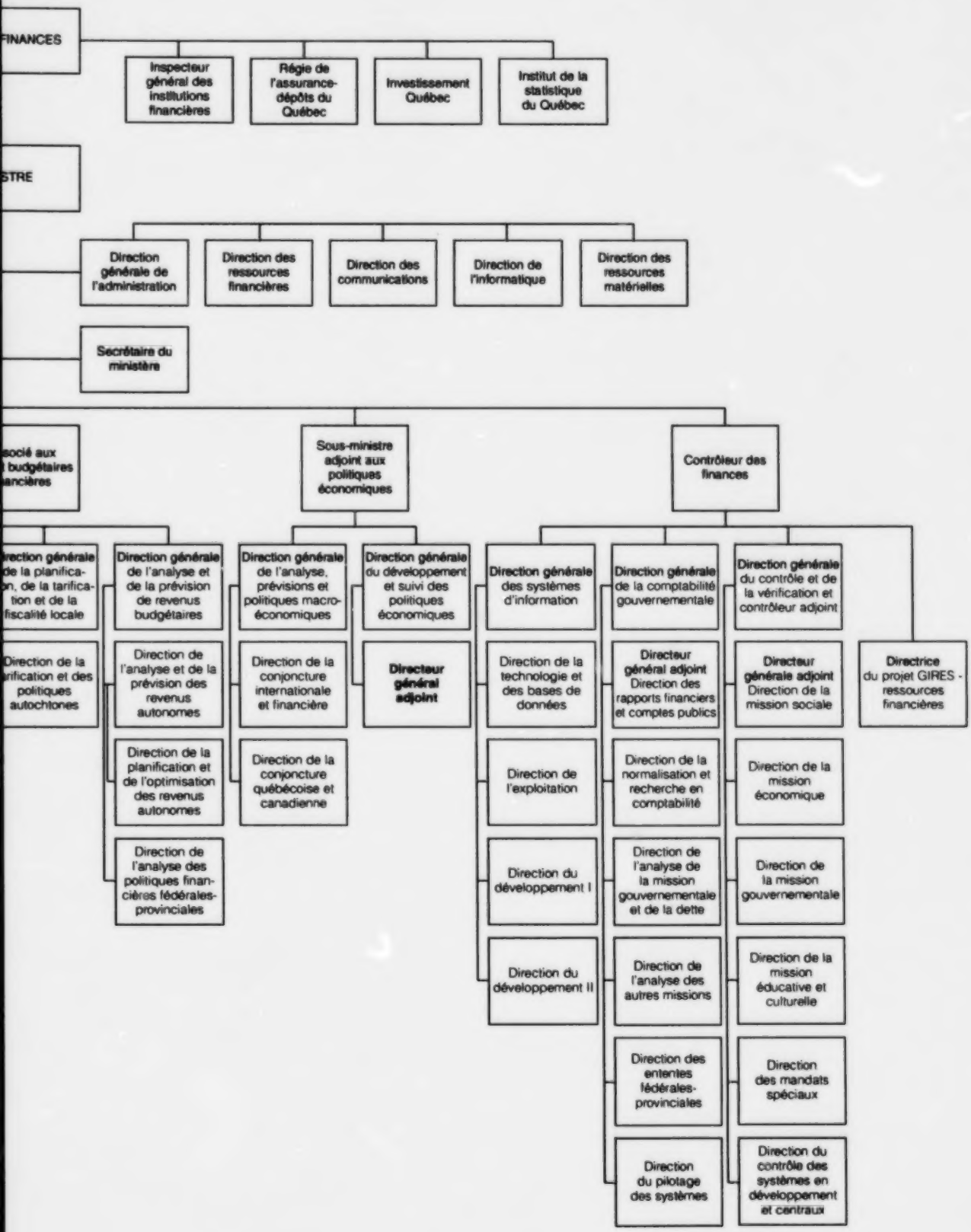
FINANCES
Inspecteur général des institutions financières
Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Investissement Québec
Institut de la statistique du Québec
STRE
Direction générale de l'administration
Direction des ressources financières
Direction des communications
Direction de l'informatique
Direction des ressources matérielles
Secrétaire du ministère
Sous-ministre adjoint aux politiques économiques
Contrôleur des finances
Direction générale de la planification, de la tarification et de la fiscalité locale
Direction générale de l'analyse et de la prévision de revenus budgétaires
Direction générale de l'analyse, prévisions et politiques macro-économiques
Direction générale du développement et suivi des politiques économiques
Direction générale des systèmes d'information
Direction générale de la comptabilité gouvernementale
Direction générale du contrôle et de la vérification et contrôleur adjoint
Direction de la planification et des politiques autochtones
Direction de l'analyse et de la prévision des revenus autonomes
Direction de la conjoncture internationale et financière
Directeur général adjoint
Direction de la technologie et des bases de données
Directeur général adjoint Direction des rapports financiers et comptes publics
Directeur général adjoint Direction de la mission sociale
Directrice du projet GIRES - ressources financières
Direction de la planification et de l'optimisation des revenus autonomes
Direction de la conjoncture québécoise et canadienne
Direction de l'exploitation
Direction de la normalisation et recherche en comptabilité
Direction de la mission économique
Direction de l'analyse des politiques financières fédérales-provinciales
Direction du développement I
Direction de l'analyse de la mission gouvernementale et de la dette
Direction de la mission gouvernementale
Direction du développement II
Direction de l'analyse des autres missions
Direction de la mission éducative et culturelle
Direction des ententes fédérales-provinciales
Direction des mandats spéciaux
Direction du pilotage des systèmes
Direction du contrôle des systèmes en développement et centraux

Chapitre IV
Le Contrôleur des finances

4.1 Mandat

Le Contrôleur des finances exerce de façon autonome le mandat qui lui est conféré par la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6) et ses règlements. Il doit plus précisément :

— tenir la comptabilité du gouvernement selon les règles édictées par le Conseil du trésor et fournir aux ministères du gouvernement les services de comptabilité requis;

— enregistrer, conformément à la loi, les engagements financiers imputables sur les crédits et voir à ce que ces engagements et les paiements qui en découlent n'excèdent pas ces crédits et leur soient conformes;

— tenir un registre des engagements imputables sur chaque crédit et certifier qu'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour exécuter les engagements découlant d'un contrat et venant à échéance dans l'année financière où il est fait;

— préparer un état de tous les rapports et mandats spéciaux ainsi que de toute dépense encourue en conséquence;

— préparer le mandat du lieutenant-gouverneur et certifier qu'il y a une autorité législative pour faire la dépense donnant lieu à l'émission de tout paiement fait à même le Fonds consolidé du revenu;

— voir à ce qu'aucun mandat ne soit émis pour un paiement de deniers publics si la demande de paiement n'a pas été faite régulièrement, si ce paiement ne constitue pas une imputation régulière sur un crédit, si ce paiement excède le solde disponible du crédit sur lequel il est imputable, ou si, à l'égard de ce paiement, un engagement imputable sur un crédit n'a pas été validement conclu ou n'a pas été exécuté suivant les conditions qui y sont attachées;

— préparer un rapport s'il y a refus de certifier qu'un mandat peut être émis pour un paiement de deniers publics;

— opérer la compensation gouvernementale, à l'exception des créances fiscales;

— enfin, le Contrôleur des finances est chargé de la préparation des comptes publics.

4.2 Réalisations

4.2.1 Comptabilité gouvernementale

En cette matière, le Contrôleur des finances est principalement chargé de tenir la comptabilité gouvernementale, d'assurer l'exercice des contrôles financiers ainsi que de préparer les comptes publics.

En 1998-1999, en plus de préparer les états financiers mensuels et annuels de quelques cinquante-deux (52) ministères et organismes budgétaires, le Contrôleur a tenu la comptabilité de onze (11) fonds spéciaux dont la responsabilité relève du ministre titulaire, et ce dans le but de rationaliser les ressources gouvernementales en cette matière.

L'exercice 1998-1999 a été particulièrement marqué par la mise en œuvre de la réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée dans le Discours sur le budget du 31 mars 1998. Cette réforme, applicable à l'année financière se terminant le 31 mars 1998, a exigé du Contrôleur des finances un effort soutenu pour sa mise en œuvre. Ainsi, il a participé à plusieurs comités d'étude en collaboration avec des représentants du ministère des Finances, du Secrétariat du Conseil du trésor et des ministères et organismes, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des régimes de retraite, l'implantation de la comptabilisation des immobilisations et leur amortissement, la révision des documents budgétaires et comptables ainsi que l'étude des responsabilités des divers intervenants responsables du contrôle budgétaire. Il a également élaboré et émis, à l'intention des ministères et organismes, une norme et des modalités d'application concernant la comptabilisation des immobilisations, et il a aussi participé à l'élaboration des nouvelles conventions comptables.

Le Contrôleur des finances a aussi préparé, pour la première fois de l'histoire du gouvernement, des États financiers consolidés selon un nouveau périmètre comptable comportant plus de cent vingt-cinq (125) ministères et organismes, vingt-deux (22) entreprises et trente-quatre (34) Fonds spéciaux, et il a revu en profondeur la présentation des informations paraissant dans les Comptes publics pour tenir compte de la nature condensée des États financiers consolidés.

Enfin, en matière de normalisation et de recherche en comptabilité, il a commenté différents projets de normes de comptabilisation produites par le Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables

agréés. À ce titre, au cours de l'exercice 1998-1999, il a formulé des commentaires sur une dizaine d'énoncés de principe et d'exposés-sondages portant notamment sur la consolidation des états financiers, sur les avantages sociaux futurs - prestations des régimes de retraite ainsi que sur la comptabilisation des entreprises publiques.

4.2.2 Contrôle et vérification

En ce domaine, le Contrôleur des finances a pour mission de certifier la conformité des paiements effectués à même le Fonds consolidé du revenu avec les lois, les règlements et les directives en vigueur (*Loi sur l'administration financière*) ainsi que de faire rapport sur les irrégularités liées à l'exactitude, à la conformité et à l'intégralité des revenus et des recettes (*Règlement sur la perception et l'administration des revenus et des recettes du gouvernement – CT 175175 du 23 octobre 1990*). Il réalise également des mandats spéciaux, d'envergure gouvernementale ou ministérielle, à la demande du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

Les interventions de certification sont effectuées conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions de vérification ou d'examen. Ces normes exigent notamment que les interventions soient planifiées et exécutées de manière à fournir l'assurance raisonnable que les dépenses, les déboursés, les revenus et les recettes sont exempts de dérogations importantes en matière de réglementation. Ces interventions comprennent le contrôle, par sondages, des éléments probants et autres procédés jugés nécessaires dans les circonstances. Au terme de chaque intervention, un rapport, faisant état des constatations et des recommandations visant à améliorer les contrôles mis en place pour respecter la réglementation, est transmis aux gestionnaires des ministères et des organismes concernés.

Au cours de l'exercice concerné, cinquante huit (58) interventions portant sur des systèmes en exploitation (dépenses/déboursés et revenus/recettes) ont été conduites à leur terme. Concernant ces interventions, soixante seize pour cent (76 %), (quatre-vingt-six pour cent (86 %) en 1997-1998) des recommandations émises ont fait l'objet de mesures correctives jugées appropriées ou en voie de l'être. Cette diminution de dix pour cent (10 %) par rapport à l'exercice précédent est principalement le résultat d'un contexte de restructuration, de décentralisation et de changements législatifs vécu par certains ministères et organismes, ce qui a reporté d'autant l'implantation des recommandations qui leur avaient été formulées précédemment.

De plus, deux (2) interventions concernant des systèmes informatiques en développement ont été achevées au cours de l'exercice, et dans l'un de ces cas, des correctifs appropriés ont été apportés. Dans l'autre cas, où de nombreuses faiblesses ont été observées et signalées, le ministère concerné n'a pas encore mis en place les mesures correctives recommandées. Un suivi spécifique de ce dossier particulier sera donc exercé au cours de la prochaine année.

Au cours de l'exercice, des efforts considérables ont également été consacrés à la réalisation d'interventions sur les systèmes de revenus et recettes en exploitation et en développement du ministère du Revenu. Ces interventions ont un impact important puisque près de cinquante milliards de dollars (50 MM $) sont encaissés annuellement par ce seul ministère. Les premiers résultats de ces interventions seront connus au cours du prochain exercice.

Pour donner suite à la réalisation du rapport annuel sur les irrégularités concernant l'administration et la perception des revenus et des recettes, le secrétaire du Conseil du trésor est intervenu auprès de deux (2) ministères et d'un (1) organisme afin de les inciter à mettre en place les mesures correctives découlant des recommandations que le Contrôleur des finances leur avaient formulées.

En plus des cinq (5) mandats confiés au Contrôleur des finances en vertu de directives du Conseil du trésor, huit (8) mandats spéciaux ont également été réalisés. Ces interventions ont eu lieu dans des ministères, des organismes, des sociétés d'État, des entreprises sans but lucratif ainsi que dans des entreprises privées. Elles ont porté sur différents domaines tels que l'analyse financière, l'évaluation de la gestion, l'évaluation de perte de rendement, l'enquête et la fraude. De plus, dans le souci de donner suite à une demande du Conseil exécutif formulée lors de l'exercice précédent, le Contrôleur des finances a poursuivi et achevé le développement d'une démarche de calcul des coûts de revient, et il a élaboré un cours de formation. Cinq (5) sessions de trois (3) jours ont ainsi été données à cinquante huit (58) personnes provenant de vingt-quatre (24) ministères et organismes.

Enfin, toujours dans le secteur du contrôle et de la vérification, le Contrôleur des finances a continué d'apporter son expertise au développement du Système de gestion intégrée des ressources (GIRES) prévu en remplacement du *Système de gestion budgétaire et comptable* (SYGBEC) et du *Système automatisé de gestion des informations sur le personnel* (SAGIP). Cette intervention consiste à fournir un niveau raisonnable d'assurance quant à l'efficacité des contrôles qui seront incorporés au futur système ainsi qu'à fournir une expertise conseil en matière de contrôle interne et de fiabilité des informations financières et non financières. Il est d'ores et déjà prévu que ces travaux se poursuivront au cours des prochaines années.

Le Contrôleur des finances a également poursuivi ses activités de vérification et de suivi en matière d'ententes fédérales-provinciales. Ainsi, trente trois (33) mandats de vérification ont été réalisés au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1999, dont vingt-sept (27) ont permis l'émission d'un certificat de conformité. Le Contrôleur des finances a également continué à apporter un soutien important aux ministères concernés pour la préparation et la validation des réclamations provisoires et demandes d'avances transmises au gouvernement du Canada dans le cadre des sinistres du Saguenay et de la tempête de verglas. Enfin, le Contrôleur des finances a fourni les services d'un Commissaire aux comptes auprès de la conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française.

4.2.3 Développement, exploitation et pilotage des systèmes d'information

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Contrôleur des finances a poursuivi les activités inhérentes à l'entretien, au support, à l'exploitation et au pilotage des systèmes d'information permettant ainsi la réalisation de sa mission administrative et légale ainsi que de sa mission service. Ces activités ont permis de maintenir de façon permanente la stabilité et la fiabilité des systèmes de gestion budgétaire et comptable, des différents systèmes financiers ainsi que ceux de diffusion des données financières.

Plus précisément, les orientations de ce secteur particulier d'activité se sont déployées de la manière suivante :

- Des efforts importants ont été consacrés à la poursuite des activités inhérentes à la conversion à l'an 2000 des systèmes relevant de la responsabilité du Contrôleur des finances. Ainsi, des efforts de l'ordre de 710 jours-personnes ont été investis durant l'exercice et ont permis d'adapter cent pour cent (100 %) des systèmes opérationnels, incluant la réalisation des essais de certification dans un environnement spécifique prévu à cette fin. De plus, cette conversion a été l'occasion de réviser l'ensemble des chaînes de production des systèmes opérationnels du Contrôleur des finances, permettant ainsi d'en optimiser les temps d'exécution. Enfin, la rationalisation de la conservation des données opérationnelles a permis de réduire de dix pour cent (10 %) les coûts de traitement informatique;
- En matière de développement récurrent, de nombreuses améliorations, ayant au total exigé un investissement de l'ordre de 3270 jours-personnes, ont été apportées aux diverses composantes du Système de gestion budgétaire et comptable (SYGBEC) ainsi qu'aux systèmes hors SYGBEC, et cela afin de maintenir la corrélation des systèmes administratifs et des systèmes d'information;
- L'adoption du nouveau mode de comptabilisation des « immobilisations » (CT 192273) a nécessité d'importants efforts de développement au SYGBEC dans le but de permettre la comptabilisation des immobilisations du gouvernement à titre de comptes de la dette nette. Ces modifications ont été réalisées dans le cadre de la réforme de la comptabilité gouvernementale;
- D'importantes modifications ont également été apportées dans les applications opérationnelles du SYGBEC et destinées à la production des paiements par virements automatiques, cela dans le but de faciliter le regroupement des comptes à payer et la compensation des notes de débit y afférents. De plus, le développement de la notion de « profil du destinataire » permet désormais la récupération de la totalité des sommes dues au gouvernement par un fournisseur donné, avant ou au moment de procéder au paiement de ce dernier en contrepartie d'un service rendu;
- Des améliorations significatives ont également été apportées au système « États financiers micro » par l'ajout d'automatismes et de rapports pour faciliter la production des états financiers de la synthèse ainsi que ceux du consolidé. Ces ajouts ont permis de réduire considérablement certains travaux de compilation manuelle ainsi que de faciliter grandement les tâches nécessaires à la production trimestrielle de la synthèse consolidée;
- Des modifications concernant la fonction « Archive des paiements de la dette » ont été apportées pour permettre la réactivation des effets de paiements archivés, cela afin de rendre possible l'émission de chèques manuels aux détenteurs d'obligations en remplacement des chèques périmés;
- Concernant le projet GIRES (Gestion intégrée des ressources), le Contrôleur des finances a contribué activement aux travaux de planification du projet, à la préparation des appels d'offres pour la sélection d'un progiciel intégré, à l'étude d'étendue et de planification ainsi qu'à l'étude portant sur l'architecture technologique. Cette contribution a également concerné des travaux réalisés pour déterminer le mode d'évaluation des progiciels ainsi que la conception des cas aux fins d'évaluation;
- L'unité administrative du Contrôleur des finances responsable du pilotage des systèmes a réalisé, en plus de ses activités régulières naturellement orientées vers le service à la clientèle en matière

d'information et de coordination de la production, un certain nombre d'initiatives en matière de formation de la clientèle des directions de gestion financière des ministères et organismes ainsi que des travaux portant sur l'évolution du système budgétaire et comptable relevant de la responsabilité du Contrôleur. Ainsi, trente-huit (38) sessions de formation portant sur différents aspects des systèmes financiers ont été organisées, rejoignant ainsi une clientèle de 365 personnes disséminées dans les ministères et les organismes;

- Enfin, une étude portant sur la définition des besoins et préoccupations des acteurs et intervenants en matière de processus budgétaires et comptables gouvernementaux a été complétée durant l'exercice. Le portrait de la situation actuelle des processus de travail des ministères et organismes ainsi que des organismes centraux a ainsi été réalisé, et un diagnostic précis a donc pu être établi.

Chapitre V
L'administration

5.1 Mandat

Le secteur de l'administration doit assurer au ministère le soutien professionnel et technique dont il a besoin dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière, des communications, de l'informatique et des ressources matérielles.

5.2 Réalisations

5.2.1 Ressources humaines

L'année 1998-1999 fut particulièrement active. La création de l'Institut de la statistique du Québec a nécessité d'importants travaux visant la fusion de plusieurs organismes. Aux effectifs du Bureau de la statistique du Québec, se sont joints 18 employées et employés de l'Institut de recherche et d'informatique sur la rémunération, 20 de Santé Québec et 12 du groupe affecté à l'enquête sur la rémunération globale du ministère du Travail.

La décision du gouvernement de lancer le projet de Gestion intégrée des ressources (GIRES) a généré la création d'un groupe de travail du Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT). La mise en place du nouveau système de gestion aura un impact sur plusieurs employés du secteur de l'informatique du Contrôleur des finances. Le groupe de travail formé de gestionnaires et d'employées et employés du Contrôleur s'est réuni à chaque semaine, à partir de la mi-février, afin de favoriser la transmission de l'information au personnel sur l'évolution du projet et de prévoir, dans la mesure du possible, les actions à prendre pour faciliter le changement.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos efforts pour maintenir un bon climat de travail, particulièrement par des échanges soutenus à travers les différents comités « patrons-syndicats » : 11 rencontres des comités ministériels de relations professionnelles (CMRP) et 5 rencontres du CMOT. D'autre part, un seul nouveau grief a été déposé alors que 14 ont été réglés, passant de 43 griefs en début de période à 30 au 31 mars 1999 pour une réduction de 30 %.

Au chapitre de la mobilité, 58 postes ont été comblés par mutation, 14 par recrutement et 77 par affectation; un total de 149 comblements, soit 57 % de plus que les 95 de 1997-1998. On comprend que de tels mouvements engendrent un volume d'activités supplémentaires équivalent dans le secteur de la rémunération.

Le Ministère accorde une importance majeure au maintien et au développement des compétences de son personnel. En 1998-1999, l'effort de développement s'est accru de 28 % par rapport à l'année précédente portant le nombre total de jours/personne à 2,869. Les principaux investissements ont porté sur l'informatique, la formation en gestion et le français écrit.

Dans ce même secteur d'activité, un profil de compétences des agentes de secrétariat de demain a été développé. Ce corps d'emploi est particulièrement touché par les développements technologiques et les changements dans l'environnement administratif. Une programmation d'activités prévue sur deux années est prête; deux rencontres ont été tenues en 1998-1999.

5.2.2 Ressources financières

Les principaux mandats de la Direction des ressources financières concernent :

— la préparation, le suivi et le contrôle des budgets de dépenses et d'investissements du Ministère;

— l'exécution des opérations reliées à la liquidation, à la comptabilisation et à la vérification de la conformité et de la régularité des dépenses;

— l'administration et la comptabilisation des revenus et recettes du Ministère;

— l'adaptation, l'évolution et l'amélioration des activités du domaine de la gestion des ressources financières.

Les principales activités de la Direction des ressources financières ont visé au cours de l'exercice 1998-1999 à :

— mettre en place les modalités d'application de la réforme de la comptabilité gouvernementale et à fournir les états et rapports de suivi;

— préparer les budgets de dépenses et d'investissements du Ministère en tenant compte des contraintes budgétaires, des modifications à la structure budgétaire et en y reflétant l'impact des décisions du Discours sur le budget;

— développer et appliquer un processus de prévision pluriannuelle des dépenses d'investissements dans le domaine des technologies de l'information;

— utiliser de façon optimale les ressources budgétaires allouées grâce à un suivi constant et détaillé des dépenses et à l'anticipation de dépenses à venir;

— répondre à la satisfaction de la Commission parlementaire chargée d'étudier et d'approuver les crédits du Ministère en préparant les informations et les dossiers nécessaires.

5.2.3 Communications

En 1998-1999, la Direction des communications a été particulièrement active dans trois dossiers majeurs : la présentation du budget, la mise en marché des produits d'épargne du gouvernement du Québec et la promotion des programmes offerts par le gouvernement pour soutenir le développement de la nouvelle économie.

La présentation du budget 1999-2000 fut un événement marquant dans l'histoire des finances publiques du Québec. Le gouvernement a atteint le déficit zéro un an plus tôt que prévu. De plus, il s'agissait du premier budget équilibré en 40 ans. Le gouvernement a donc voulu souligner l'événement en intensifiant ses efforts de communications auprès du grand public. La diffusion du Budget 1999-2000 s'est donc enrichie d'un dépliant grand public, de publicités dans les grands quotidiens et d'une section spéciale sur le site Internet du ministère .

Le dépliant décrivant les principales mesures du budget a été distribué via les caisses populaires et les banques à travers tout le Québec. Les médias présents au huis clos de la journée du Budget ont pu compléter leurs sources d'information à l'aide d'une présentation visuelle, de même que les téléspectateurs qui ont suivi la télédiffusion du Discours sur le budget sur le réseau de l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de la mise en marché des produits financiers offerts par le ministère des Finances via Placements Québec, la Direction des communications a réalisé trois campagnes de publicité en 1998-1999. La première, en mai 1998, portait sur les Obligations d'épargne du Québec; la seconde, à l'automne 1998 sur les Obligations Sécuri + du Québec et sur les Obligations d'épargne du Québec; la troisième, à l'occasion de la période des REER en février 1999, sur les Obligations Sécuri + du Québec, sur les Obligations à taux progressif et sur les Obligations boursières du Québec. Pour rejoindre les clientèles ciblées, la télévision, les quotidiens ainsi que les radios et hebdos communautaires ont été utilisés.

La Direction a été appelée à organiser de nombreux événements de relations publiques pour faire la promotion des programmes des Centres financiers internationaux (CFI), de la Cité du multimédia et des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI). Au total, la Direction a participé à l'organisation de 16 événements de presse. De plus, la Direction a été appelée à organiser, en collaboration avec la délégation du Québec à New-York, une rencontre avec le milieu de la finance new-yorkaise pour la promotion des CFI. La Direction a également organisé avec la délégation du Québec à Paris un événement de presse pour annoncer des investissements majeurs dans la Cité du multimédia. Cet événement a été suivi d'une rencontre avec des investisseurs français.

La présentation du site Internet du ministère a été refaite pour en faciliter l'accès, la navigation et les interrelations avec d'autres sites d'intérêt.

La Direction des communications est aussi responsable de la bibliothèque du ministère. En 1998-1999, la priorité a été donnée à l'accessibilité de la bibliothèque. Celle-ci a été grandement accrue puisque le catalogue de la bibliothèque est maintenant disponible sur Internet par l'interrogation de la banque de données CUBIQ (le catalogue unifié des bibliothèques gouvernementales du Québec). Son adresse URL est : http ://www.ribg.gouv.qc.ca

En janvier 1999, la collection de la Bibliothèque du ministère comprenait 10 170 monographies et 268 titres de périodiques.

Bien qu'étant d'abord au service des employés du ministère, la bibliothèque est ouverte aux citoyens pour consultation. Ils peuvent aussi emprunter des documents par l'entremise de leur bibliothèque (bibliothèque municipale, bibliothèque d'établissement d'enseignement ou bibliothèque de leur milieu de travail). En 1998-1999, 160 prêts de ce genre ont été effectués.

5.2.4 Informatique

La Direction de l'informatique a poursuivi ses activités relatives à l'entretien, au support et à l'exploitation des systèmes d'information et à l'ensemble des technologies mises à la disposition du personnel du Ministère.

Au chapitre des réalisations de systèmes, l'activité la plus importante a consisté à la migration de toutes les applications hors de l'ordinateur central, plate-forme qui sera abandonnée le 31 décembre 1999, vers un serveur local. Cette migration est au cœur des travaux reliés au passage à l'an 2000. Le Ministère vise octobre 1999 pour terminer les travaux d'adaptation pour tous ses systèmes stratégiques.

Par ailleurs, d'autres systèmes ont été réalisés ou en voie de l'être. Le principal système complété est celui du suivi des commandes et des bons de livraison. Il a permis d'améliorer substantiellement l'efficacité opérationnelle des acquisitions informatiques en réduisant les délais administratifs de 300 % et les erreurs de saisie. Pour les systèmes en voie de réalisation, il y a la phase 1 de la refonte du système de suivi de courrier ministériel. Ce développement permettra

d'offrir des procédures de suivi. Enfin, conjointement avec la Direction des communications, le service a réalisé des activités visant à mettre en place un intranet ministériel.

Au chapitre de la technologie, groupé autour des services de première ligne, réseau et technologies, les activités suivantes ont été réalisées. Le service de soutien à la clientèle a consolidé ses activités d'installation, de configuration, d'entretien des équipements et de dépannage à l'utilisateur. Ce service a doublé ses effectifs par l'ajout de 5 nouvelles ressources. L'ensemble de ces actions a permis de répondre à plus de 20 000 appels de dépannage. Le service a effectué quelque 200 nouvelles installations de micro-ordinateur et a procédé à plusieurs réaménagements d'importance au 700, boulevard René-Lévesque, 8, rue Cook et 12, rue Saint-Louis. En parallèle, une équipe a travaillé à rendre conforme à l'an 2000 l'ensemble des infrastructures et des équipements. L'amélioration du service à la clientèle, du temps réponse et de la qualité d'intervention a été déterminante dans le rayonnement de la direction auprès des secteurs.

L'ajout d'appareils reliés au réseau et l'utilisation plus intensive de l'infrastructure ont entraîné un dépassement de la capacité physique des câbles datant de 13 ans. Pour pallier à ce problème, le service réseau a piloté l'octroi d'un contrat de remplacement et d'installation de plus de 100 000 mètres de nouveaux câbles à haute capacité. Pour soutenir la demande et tirer profit de cette capacité augmentée, nous avons enclenché une phase de remplacement de nos serveurs de messageries et de fichiers et aussi doublé l'espace disque disponible. L'acquisition d'un deuxième système de copie de sécurité permet de conserver en ligne jusqu'à 120 fois la capacité antérieure. La capacité de notre lien Internet est passée de 256 Ko à 1 540 Ko, ce qui se traduit par un accès jusqu'à 6 fois plus rapide et une meilleure disponibilité des ressources.

La sécurité est un aspect où l'on doit constamment demeurer vigilant afin d'assurer au ministère un niveau répondant à ses besoins. Pour mieux nous protéger contre l'exposition au monde extérieur, nous avons installé des anti-virus sur tous les micro-ordinateurs, soit plus de 400. Pour être en mesure d'offrir des services de base en cas de panne d'électricité, nous avons relié notre infrastructure à une génératrice. Enfin, une première phase visant à créer un deuxième site redondant et physiquement isolé de notre salle des serveurs est amorcée afin d'assurer une relève constante selon les normes reconnues.

5.2.5 Ressources matérielles

La Direction des ressources matérielles a comme principal mandat de fournir aux autres unités administratives du Ministère le soutien dans les domaines de l'approvisionnement, du courrier et de la messagerie, de la reprographie, des télécommunications, de l'aménagement, des contrats de service ainsi que de la sécurité des biens et des personnes.

Pour l'année 1998-1999, la Direction des ressources matérielles s'était donné deux mandats spécifiques.

Le premier de ces mandats était de revoir en profondeur les mesures de sécurité prises lors de la préparation du budget afin d'y apporter des améliorations, s'il y avait lieu. Une analyse des méthodes utilisées nous a permis d'apporter des ajustements importants, ce qui a eu pour conséquence une efficacité accrue et une baisse des coûts.

Le second mandat était une mise à jour des mesures d'urgence afin de s'assurer d'avoir en place un plan efficace. Les procédures d'urgence ont donc été révisées, les équipes complétées et la formation donnée lors de sessions particulières

Chapitre VI
Le Bureau de la statistique du Québec

6.1 Mandats

En vertu de sa loi constitutive (*Loi sur le Bureau de la statistique*, L.R.Q., chapitre B-8), le Bureau a pour mandat de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements de nature statistique sur toute matière de la compétence du Québec, de collaborer à ces fins avec les ministères et les organismes gouvernementaux, et de faire de la recherche statistique. Le Bureau vise ainsi à répondre aux besoins statistiques du Québec, notamment dans les domaines démographique, économique, social et culturel, tout en assurant la complémentarité et la coordination entre les différents acteurs intervenant dans la production de statistiques sur le Québec, soit Statistique Canada ainsi que les ministères et les organismes du Québec.

Comme toute agence statistique officielle, le Bureau doit assurer l'objectivité et la fiabilité de l'information qu'il produit, de même que protéger la confidentialité des renseignements qu'il recueille conformément à sa loi.

L'exercice 1998-1999 aura été une année tout à fait déterminante pour l'activité statistique au Québec, puisque l'Assemblée nationale adoptait, le 20 juin 1998, le projet de loi constituant l'Institut de la statistique du Québec, un organisme autonome issu du regroupement du Bureau de la statistique du Québec, de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR), de Santé Québec et de l'équipe de l'enquête sur la rémunération globale du ministère du Travail. Comme prévu dans le texte de loi, un certain nombre de décrets furent adoptés en 1998-1999 mettant progressivement en vigueur les différentes dispositions de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*. Ainsi, en octobre 1998, le gouvernement adoptait quelques décrets ayant pour effet de mettre en vigueur les articles de la loi constituant l'Institut, déterminant son organisation, nommant son directeur général et identifiant le ministre responsable. En mars 1999, d'autres décrets annonçaient l'entrée en vigueur le 1er avril 1999 de tous les autres articles de la loi et prévoyaient les modalités d'intégration à l'Institut, à compter de cette même date, du personnel de ses différentes composantes.

6.2 Objectifs et réalisations

Les mandats du Bureau de la statistique du Québec se traduisent en diverses activités qu'on peut regrouper en cinq grands domaines : a) la cueillette de données et le soutien méthodologique, b) l'intégration et l'analyse, c) la diffusion et la fourniture d'information, d) la recherche statistique, et e) la coordination et le rayonnement extérieur.

6.2.1 La cueillette de données et le soutien méthodologique

Par ses activités de cueillette de données et de soutien méthodologique, le Bureau vise à répondre aux besoins des ministères et des organismes en méthodologie et en gestion d'enquête.

En plus de réaliser différentes enquêtes récurrentes (notamment sur les investissements publics, les activités de recherche et développement, la fréquentation des établissements hôteliers et touristiques) et de continuer de compiler à des fins statistiques les formulaires de déclaration des naissances, des mariages et des décès, le Bureau a répondu en 1998-1999 à plusieurs demandes émanant de différents ministères et organismes. Les activités principales qui ont été entreprises ou poursuivies à cet égard sont les suivantes :

- finalisation de l'enquête sur le programme de démarrage de petites entreprises (An II) et analyse descriptive des résultats (Société de développement industriel);
- une seconde enquête sur l'industrie québécoise des services électroniques et du multimédia (ministère de la Culture et des Communications);
- finalisation de l'enquête sur l'utilisation d'Internet au Québec (CEFRIO et Réseau interordinateurs scientifique québécois);
- enquête sur la satisfaction de la clientèle de Placement Québec;
- enquête auprès des établissements des régions touchées par le verglas (Institut de recherche et d'information sur la rémunération);
- enquête sur les préférences des parents à l'égard de la garde des enfants (ministère de la Famille et de l'Enfance et ministère de l'Éducation);
- enquête sur les transactions et l'identification dans un contexte d'inforoute (Secrétariat du Conseil du trésor);
- enquête sur l'informatisation des entreprises (CEFRIO).

Le Bureau a également continué d'assumer la responsabilité de toutes les activités statistiques des enquêtes de Santé Québec, tant en ce qui concerne la méthodologie d'enquête que l'analyse statistique des données. En 1998-1999, les efforts du Bureau ont particulièrement porté sur l'Enquête quinquennale sociale et de santé de 1998 (dont la collecte s'est terminée en janvier 1999), de même que sur les autres volets de cette enquête, dont l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités. À la demande de Santé Québec, les enquêtes parallèles suivantes ont également été préparées, entreprises ou poursuivies : l'enquête auprès d'une cohorte de bébés québécois intitulée « En 2002... J'aurai 5 ans »; l'enquête visant à mesurer l'effet du mode de collecte sur les données d'enquête; l'enquête auprès des communautés culturelles de 1998; l'enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois; l'enquête auprès des jeunes sur le tabagisme; l'enquête sur l'activité physique et la santé; l'enquête sur la violence faite aux enfants; l'enquête auprès des sans domicile fixe.

6.2.2 L'intégration et l'analyse

L'objectif que poursuit le Bureau en ce domaine consiste à fournir à ses clientèles des informations statistiques de base sur le Québec, en réalisant des travaux d'intégration et d'analyse des statistiques provenant des diverses sources pertinentes. Ces travaux donnent lieu à diverses publications et à divers rapports statistiques. En plus de la vingtaine de titres qu'il a continué de produire sur une base régulière, le Bureau a réalisé, en 1998-1999, un certain nombre de nouvelles publications ou de publications à périodicité plus irrégulière.[1]

En août 1998, le Bureau a rendu public l'ouvrage intitulé *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie — Volume 2*. Cette publication, qui présente de façon intégrée des données statistiques sur les conditions de vie des Québécois et des Québécoises, fait ressortir les caractéristiques des différentes générations. Ce second volume traite notamment de mortalité, de fécondité, de migration, de certaines causes de décès, de la population active, des habitudes de consommation et de la mobilité scolaire. Un premier volume, paru au cours du précédent exercice, abordait notamment les thèmes de la répartition par âge, de la situation familiale, de l'éducation, des professions, du revenu et de la mobilité sociale. De concert avec le ministère de la Famille et de l'Enfance et le Conseil de la famille et de l'enfance, le Bureau a également réalisé au cours de 1998-1999 la publication intitulée *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*. Cet ouvrage répond au besoin de disposer d'un portrait des familles et des enfants le plus complet et le plus récent possible. Neuf thèmes y sont abordés : la population, les ménages et les familles, le contexte démographique, les caractéristiques des familles, l'environnement familial des enfants, la garde des enfants et la fréquentation scolaire, les parents et le marché du travail, les familles, leurs revenus et leurs dépenses, le logement et les éléments de confort ménager, l'emploi du temps.

En collaboration avec le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) et le Réseau interordinateurs scientifique québécois (RISQ), le Bureau a publié en 1998-1999 le rapport d'enquête intitulé *Internet : Accès et utilisation au Québec*, traitant de l'état d'appropriation d'Internet par les Québécoises et les Québécois. En plus d'estimer la proportion de la population québécoise âgée de 16 ans et plus qui utilise l'Internet, cet ouvrage présente le profil socio-démographique des internautes québécois et trace un portrait détaillé de leur utilisation du réseau. Par ailleurs, le Bureau a également publié, en mai 1999, le rapport d'analyse descriptive intitulé *Enquête sur les transactions et l'identification dans un contexte d'inforoute*, résultant de l'enquête qu'il a conduite au cours de 1998-1999 afin de connaître, d'une part, les habitudes des Québécoises et des Québécois en matière de transactions et d'identification personnelle et, d'autre part, pour mesurer certaines perceptions relatives aux transactions sur les inforoutes.

À l'issue de l'enquête qu'il a conduite à l'automne 1998 à la demande d'Investissement-Québec visant à mettre à jour la mesure des retombées économiques du Plan Paillé, le Bureau a publié en novembre 1998 le rapport d'analyse descriptive intitulé *Enquête sur le Programme de démarrage de petites entreprises*. En mars 1999, il a de plus publié le document intitulé *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde*, une analyse descriptive des résultats d'une enquête menée à la demande du ministère de la Famille et de l'Enfance et du ministère de l'Éducation afin de mesurer certains impacts de la nouvelle politique familiale québécoise et de mettre à jour les données sur les besoins des familles québécoises en matière de services de garde.

Dans le cadre de ses travaux sur la comptabilité économique du Québec, le Bureau a produit un rapport sur les estimations du revenu personnel et du revenu personnel disponible pour les 16 régions administratives du Québec et la région métropolitaine de Montréal. Il a également collaboré à la production du rapport de constatation de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération en rédigeant la par-

[1] Voir en annexe III la liste des publications du Bureau parues en 1998-1999. Cette liste ne comprend pas les rapports d'enquête, ni les rapports d'études d'impact économique, dont la diffusion relève généralement du ministère ou de l'organisme demandeur.

tie de ce rapport relative à l'analyse conjoncturelle de l'économie du Québec.

Le Bureau a réalisé une deuxième livraison de 18 cahiers thématiques régionaux de la série de publications régionales intitulée *Recensement de la population — 1996, 1991, 1986 — Données comparatives et faits saillants*, qui comprendra au total 90 cahiers de statistiques régionales. Après avoir couvert la population et le logement dans la première livraison, la seconde porte sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial et les familles. Trois autres livraisons sont en préparation : immigration, langue et origine ethnique; travail, scolarité et mobilité; revenu des familles et des ménages.

Résultat d'une étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le Bureau a réalisé en 1998-1999 la publication intitulée *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 1998*. Cette publication trace d'abord le profil économique global de l'industrie bioalimentaire au Québec. Elle présente ensuite plus en détail des informations sur la production, la transformation et la distribution dans les secteurs des productions animales, des productions végétales et des pêches. Elle propose enfin un survol des principales données québécoises mises en parallèle avec celles du Canada et des États-Unis.

6.2.3 La diffusion et la fourniture d'information

Dans ce domaine, le Bureau vise à rendre disponibles à ses clientèles les données dont il dispose en ayant recours non seulement aux publications, mais à une gamme variée de moyens de diffusion, en s'appuyant notamment de plus en plus sur les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies (autoroute de l'information, communiqués de presse, cédéroms, réponse aux demandes, etc.).

À la fin de 1997, le Bureau avait été mandaté par 14 ministères et organismes pour réaliser un projet visant la conception d'une banque centralisée de données détaillées qui permet des comparaisons entre les régions, entre les métropoles et à l'échelle internationale. Cette banque de données a pour but de soutenir les activités des agents de développement économique du secteur public qui participent à la prospection d'investissements. La conception de cette banque de données et de la vitrine promotionnelle a débuté en janvier 1998 et s'est échelonnée sur une période de 14 mois. Ce projet, qui est connu sous le nom de Banque de données Horace et qui a représenté des efforts de développement de 7 000 jours-personnes, reflète bien le rôle que les instances gouvernementales attribuent au Bureau en matière de production et de validation de données statistiques pour l'ensemble de l'Administration publique québécoise et ses partenaires publics et privés, de même qu'en matière de diffusion de ces données auprès d'eux.

Par ailleurs, le Bureau a amorcé, en 1998-1999, une réflexion et une consultation relativement à un projet de Banque de données statistiques officielles sur le Québec afin de contribuer activement à simplifier, faciliter et accélérer l'accès à l'information statistique sur le Québec, tout en améliorant la performance globale de l'Administration publique dans la fourniture d'information statistique. Il s'agit d'un projet collectif par lequel l'organisme statistique s'associera à plusieurs ministères et organismes qui produisent ou qui utilisent de l'information statistique sur le Québec, dans le but d'assurer la disponibilité et la mise à jour de façon continue d'un ensemble de données statistiques sur le Québec et de fournir le véhicule le plus approprié pour répondre aux besoins généraux d'une clientèle diversifiée : les médias, les entreprises, les associations, les étudiants, les enseignants, le grand public, les publics de l'extérieur intéressés au Québec, le personnel des administrations publiques, etc. En février 1999, le Comité de coordination de l'inforoute gouvernementale a donné un avis positif sur la pertinence de ce projet, dont l'étude préliminaire est prévue pour 1999-2000.

En plus du cédérom qu'il produit maintenant annuellement et qui contient l'ensemble de ses publications parues au cours de la dernière année, le Bureau a réalisé, en 1998-1999, un cédérom présentant les tableaux d'impact du modèle intersectoriel du Québec. Ces tableaux sont le résultat de simulations types des impacts directs et indirects sur la valeur ajoutée, l'emploi et les revenus gouvernementaux de projets d'investissements ou de dépenses. Les simulations tiennent compte de près de 200 secteurs d'activité économique au Québec.

En janvier 1999, le Bureau a entrepris la publication d'un bulletin hebdomadaire d'indicateurs conjoncturels sur l'économie québécoise intitulé *Stat Express*. L'objectif de ce bulletin, produit chaque vendredi et diffusé gratuitement le même jour, tant en format papier que sur Internet en format électronique « pdf », est de fournir l'information publiée au cours de la semaine écoulée sur l'économie québécoise et d'annoncer les informations qui seront rendues disponibles au cours de la semaine suivante. Cette information est complétée par un certain nombre de tableaux synthèse sur l'économie du Québec, du Canada et de la RMR de Montréal.

Enfin, soulignons que le Bureau a entrepris de rendre disponibles gratuitement sur son site Internet, en format « pdf », la majorité des publications qu'il produit.

6.2.4 La recherche statistique

L'objectif que poursuit le Bureau en ce domaine consiste à développer de nouveaux outils statistiques et à parfaire les outils disponibles afin de répondre aux besoins des ministères et organismes gouvernementaux.

Au cours de 1998-1999, le Bureau a complété des travaux analytiques qui ont conduit à des recommandations formelles quant à la révision de l'univers du secteur public québécois dans le cadre de la révision de la comptabilité nationale, afin d'en assurer la conformité avec les normes des Nations Unies.

Des travaux importants d'amélioration aux méthodes de correction des données douanières du commerce extérieur de biens du Québec ont également été conduits en 1998-1999, particulièrement en ce qui a trait aux importations, en vue d'harmoniser ces données avec celles des tableaux d'entrée-sortie. Par ailleurs, le Bureau a également procédé, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, à une évaluation de l'impact des exportations québécoises sur l'économie du Québec.

Dans le cadre de ses travaux visant à produire des estimations annuelles de la population, le Bureau a étudié les méthodes de correction du sous-dénombrement de la population utilisées par Statistique Canada, et il a suggéré des améliorations à ces méthodes. Il a en outre poursuivi le développement d'un système de comptabilité démographique basé sur le Fichier d'inscription des bénéficiaires (FIB) de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

6.2.5 La coordination et le rayonnement extérieur

Les activités de coordination que mène le Bureau avec Statistique Canada et les ministères et organismes du Québec ont pour objectifs d'identifier les besoins et les lacunes en matière de statistiques, ainsi que les moyens de les combler ou de les corriger, en suscitant des actions concertées pour mieux satisfaire les besoins du Québec. En plus de continuer à participer aux divers comités statistiques fédéraux-provinciaux, les principales activités réalisées en ce domaine sont les suivantes.

En collaboration avec Statistique Canada et la Société statistique du Canada (SSC), le Bureau a organisé le colloque « Méthodes et applications de la statistique » qui s'est déroulé dans le cadre du Congrès de la SSC en mai 1998 à Sherbrooke. En collaboration avec Statistique Canada, l'Association des statisticiennes et des statisticiens du Québec (ASSQ) et la SSC, le Bureau a par ailleurs pris part à l'organisation du colloque « Méthodes et applications de la statistique » prévu à Ottawa en mai 1999 dans le cadre du Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

Dans le cadre des Rencontres Sauvy, à Paris, en octobre 1998, un représentant du Bureau a fait un exposé intitulé « Le vieillissement démographique au Québec : un défi pour le système social ». Au congrès « Les entretiens Jacques-Cartier », à Lyon, en décembre 1998, un autre a fait une présentation sur le choix des patronymes au Québec. Par ailleurs, une conférence intitulée « Évolution des conditions de vie des générations » a également été présentée dans le cadre de la 24e rencontre « Secondaire-Cégep » organisée à Montréal, en novembre 1998, par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain, et une communication ayant pour titre « Démographie et développement urbain » a été présentée au Congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, en mai 1998, à Saint-Hyacinthe.

Le Bureau a également participé aux réunions du Comité des retombées économiques d'Investissement-Québec, afin de présenter une description de ses méthodes d'évaluation des retombées économiques et afin d'échanger sur celles-ci. Ce comité se compose de 13 représentants d'Investissement-Québec, de l'Université du Québec, de la Direction des sociétés d'État du ministère des Finances et du Bureau. Il a pour mandat de susciter des échanges avec les autres provinces canadiennes, les États-Unis et les ministères et organismes intéressés à la méthodologie d'évaluation des retombées économiques.

En février 1999, le plus haut dirigeant de l'organisme a organisé, à l'intention des ministères et des organismes du gouvernement du Québec, une session d'information sur les travaux en cours à Statistique Canada ayant trait à l'innovation technologique, à la recherche-développement et, de manière plus générale, à l'économie du savoir. Dans le cadre d'un colloque organisé par la Régie des services sociaux de Montréal, en mars 1999, regroupant des universitaires et des administrateurs intéressés par la mise en place d'une batterie d'indicateurs sociaux pour le Québec, ce dernier a été invité à faire une présentation sur les indicateurs de développement social. À la suite de cette rencontre, des mécanismes de collaboration interministérielle ont été mis sur pied dans le but d'assurer le suivi des orientations qui ont été dégagées lors de cette conférence.

À la demande de Tourisme Québec, le Bureau a été amené, au cours de cet exercice, à fournir une expertise-conseil et à développer une proposition visant la mise en place de comptes satellites régionaux dans le domaine du tourisme. Par ailleurs, il a participé à une réunion du Comité interministériel de la statistique de la culture et des communications.

Partie III
La qualité des services aux citoyens

Le Bureau de la statistique du Québec a continué de répondre à de très nombreuses demandes d'informations statistiques qui lui sont adressées en personne, par téléphone, par courrier postal et électronique à son Centre de documentation et d'information situé au 200, chemin Sainte-Foy, 3e étage, à Québec. En 1998-1999, en plus de poursuivre la diffusion de ses données sur son site Internet, il a entrepris de rendre disponibles gratuitement sur ce site, en format électronique « pdf », la majorité des publications qu'il produit.

Rappelons également que le Bureau réalise chaque année une publication destinée au grand public sur les principales statistiques qui décrivent le Québec. Cette brochure de format de poche, intitulée *Le Québec chiffres en main*, contient une quarantaine de pages d'informations chiffrées. Elle est remise gratuitement à tout citoyen qui en fait la demande. Ce document permet de rejoindre une population qui n'a pas accès à l'Internet, mais qui est toutefois intéressée à consulter des données sommaires de base dans plusieurs domaines d'activités socio-économiques.

Placements Québec

Enfin, mentionnons que Placements Québec, l'organisme responsable de la vente et de la gestion des produits d'épargne du Québec, s'assure de donner suite dans un délai de 48 heures aux demandes de recherches et de plaintes qui lui sont formulées. Avec le souci d'une amélioration continue du service à la clientèle, des mesures additionnelles ont été mises en place à cet effet au cours de l'année 1998-1999.

Partie IV
La Politique linguistique du ministère

Le projet de politique linguistique élaboré par le ministère des Finances a reçu en janvier 1999, l'Avis de l'Office de la langue française. Le Comité permanent s'est donc réuni pour étudier cet Avis et évaluer les modifications à apporter au Projet.

Par rapport aux objectifs de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, notons que 95 % des applications de l'ordinateur central du ministère peuvent être exécutées en français. De plus, la refonte en cours de deux des principales applications de l'ordinateur central sur mini-ordinateur, soient les systèmes de Registre des emprunts et de Gestion de l'encaisse, permettra de compléter la francisation.

Du côté des équipements personnels et de la bureautique, le déploiement du réseau, la normalisation de logiciels francisés et le remplacement du parc par du matériel multilingue dont les claviers sont conformes à la norme ACNOR font en sorte que pratiquement 100 % des postes de travail sont maintenant conformes à la politique. Enfin, dans le domaine de l'utilisation de logiciels français spécialisés en fiscalité, en économie et en finance, la situation continue de s'améliorer.

Grâce à la refonte des applications et une meilleure disponibilité des équipements conformes à la politique gouvernementale, le Ministère pourra terminer sa phase de consolidation. Il demeure cependant vigilant et poursuit les activités de sensibilisation à cet égard.

Partie V
Annexes

Annexe I
Lois relevant de l'autorité du ministre des Finances, au 1er avril 1998

Loi sur l'administration financière
L.R.Q., c. A-6

Loi sur l'assurance automobile (en partie)[1]
L.R.Q., c. A-25

Loi sur l'assurance-dépôts
L.R.Q., c. A-26

Loi sur les assurances
L.R.Q., c. A-32

Loi sur le Bureau de la statistique *
L.R.Q., c. B-8

Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec
L.R.Q., c. C-2

Loi sur les caisses d'entraide économique
L.R.Q., c. C-3

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique[2]
L.R.Q., c. C-3.1

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit
L.R.Q., c. C-4

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit
L.R.Q., c. C-4.1

Loi sur les clubs de chasse et de pêche
L.R.Q., c. C-22

Loi sur les clubs de récréation
L.R.Q., c. C-23

Loi sur les compagnies
L.R.Q., c. C-38

Loi sur les compagnies de cimetière
L.R.Q., c. C-40

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité
L.R.Q., c. C-44

Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone
L.R.Q., c. C-45

Loi sur les compagnies minières
L.R.Q., c. C-47

Loi sur la constitution de certaines églises
L.R.Q., c. C-63

Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains
L.R.Q., c. C-69

Loi sur les corporations de fonds de sécurité
L.R.Q., c. C-69.1

Loi sur les corporations religieuses
L.R.Q., c. C-71

Loi sur le courtage immobilier
L.R.Q., c. C-73.1

Loi sur les dépôts et consignations
L.R.Q., c. D-5

Loi sur les dossiers d'entreprises
L.R.Q., c. D-12

Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire
L.R.Q., c. E-4.01

Loi sur les évêques catholiques romains
L.R.Q., c. E-17

Loi sur les fabriques
L.R.Q., c. F-1

Loi constituant Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
L.R.Q., c. F-3.1.2

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
L.R.Q., c. F-3.2.1

Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des organismes gouvernementaux
L.R.Q., c. F-5.1

Loi sur les impôts (art. 737.13 et 737.15) [3]

L.R.Q., c. I-3

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières
L.R.Q., c. I-11.1

Loi sur les intermédiaires de marché
L.R.Q., c. I-15.1

Loi sur la liquidation des compagnies
L.R.Q., c. L-4

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (en partie)
L.R.Q., c. M-14[4]

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations
L.R.Q., c. P-16

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales
L.R.Q., c. P-45

Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et leurs filiales
L.R.Q., c. R-2.2.1

Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (en partie)[5]
L.R.Q., c. R-5

Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un abattement fiscal
L.R.Q., c. R-21

Loi sur la Société de développement industriel du Québec
L.R.Q., c. S-11.01 **

Loi sur la Société des loteries du Québec
L.R.Q., c. S-13.1

Loi sur la Société générale de financement du Québec
L.R.Q., c. S-17

Loi sur les sociétés d'entraide économique
L.R.Q., c. S-25.1

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne
L.R.Q., c. S-29.01

Loi sur les sociétés de prêts et de placements
L.R.Q., c. S-30

Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance
L.R.Q., c. S-31

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux
L.R.Q., c. S-32

Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux
L.R.Q., c. S-37.01

Loi sur les syndicats professionnels
L.R.Q., c. S-40

Loi sur les terrains de congrégations religieuses
L.R.Q., c. T-7

Loi sur les valeurs mobilières
L.R.Q. c. V-1.1

Les lois visées à l'article 41 de la Loi sur l'inspecteur général des institutions financières

---

1. Titre VI, relatif au Groupement des assureurs automobiles et Titre VII, relatif aux données statistiques et aux renseignements devant être fournis par les assureurs.
2. Sauf en ce qui concerne les pouvoirs et les responsabilités qu'elle confère ou impose au Directeur général des élections, ainsi qu'en ce qui concerne les dispositions fiscales, lesquelles relèvent du ministre du Revenu.
3. Dispositions relatives aux centres financiers internationaux.
4. Fonctions relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de courses visées au paragraphe 8° de l'article 2 (Décret 1239-98, du 30/09/98).
5. Dispositions relatives au fonds des services de santé et au fonds de roulement.

* Cette loi fut remplacée par la loi sur l'Institut de la statistique du Québec (1998, chapitre 44) laquelle est entrée en vigueur partiellement le 14 octobre 1998). Le ministre des Finances fut désigné ministre responsable de l'application de cette loi par le décret 1308-98 du 14 octobre 1998.

** Cette loi fut remplacée par la Loi sur Investissement Québec et sur Garantie-Québec (1998, chapitre 17). Le ministre des Finances fut désigné ministre responsable de l'application de cette loi par le décret 144-99 du 24 février 1999.

Annexe II
Personnel de direction au 31 mars 1999

Ministre	Bernard Landry
Sous-ministre	Gilles Godbout
Sous-ministre associé aux politiques et opérations financières	Marcel Leblanc
Sous-ministre associé aux politiques fiscales et budgétaires/ institutions financières	Jean St-Gelais
Sous-ministre adjoint au financement	Bernard Turgeon
Sous-ministre adjoint aux politiques économiques	Abraham Assayag
Sous-ministre adjoint aux politiques fiscales	Luc Meunier
Contrôleur des finances	André Fiset
Directeur des affaires juridiques *	Jean Dubé
Secrétaire du Ministère	Jean-Charles Beaulieu

Politiques et opérations financières

Directeur général de la gestion de l'encaisse et de la dette publique	Bob McCollough
Directeur de la gestion de l'encaisse	David Tremblay
Directeur de la gestion de la dette publique	François Martel
Directeur de la conciliation bancaire	Jean-Pierre Fillion
Directeur général des politiques financières et comptables	Jacques Poirier
Directeur de l'organisation financière	Jacques Caron
Directeur de la planification financière	Pierre Gouin
Direction du fonds de financement	Vacant
Directeur de la prévision et gestion du service de la dette	Vacant
Directeur général des sociétés d'État	Mario Bouchard
Direction des sociétés d'État	Vacant
Directeur du financement à long terme	Gaston Simoneau (intérim)
Directeur des opérations de trésorerie	Michel Beaudet
Directeur de la gestion des risques	Alain Bélange
Directeur de l'émission des emprunts	Hugues Noël de Tilly

Politiques fiscales, budgétaires et institutions financières

Directeur général de l'analyse et de la prévision de revenus budgétaires	Mario Albert
Directeur de l'analyse et de la prévision des revenus autonomes	Daniel Prud'Homme
Direction de la planification et de l'optimisation des revenus autonomes	Vacant
Directeur de l'analyse des politiques financières fédérales-provinciales	Marc Séguin
Directeur général des politiques budgétaires et des prévisions financières	Clément D'Astous
Directeur de l'analyse et des prévisions financières	François Tardif
Directeur de l'analyse et des politiques budgétaires	Vacant
Directeur des politiques relatives aux institutions financières	André Legault
Directeur général de la fiscalité	Réal Tremblay
Directeur des impôts	Alain Demers
Directrice des taxes	Lyne Dussault
Directeur général des politiques de taxation et responsable du BDNE	Luc Monty

* Sous l'autorité du ministère de la Justice.

Directeur général adjoint des politiques de taxation	Gilles Paquin
Directeur des régimes fiscaux etdes mesures structurantes applicables aux entreprises	Carl Gauthier
Direction des régimes d'imposition et de transferts aux particuliers et de la taxe de vente	Vacant
Directeur général de la planification, de la tarification et de la fiscalité locale	Jean-Guy Lebel
Directeur de la tarification et des politiques autochtones	André Brindamour

Politiques économiques

Directeur général de l'analyse, prévisions et politiques macroéconomiques	Vacant
Directeur de la conjoncture internationale et financière	Yves Blouin
Directeur de la conjoncture québécoise et canadienne	Daniel Bienvenue
Directrice générale du développement et suivi des politiques économiques	Marie-France Germain
Directeur général adjoint du développement et suivi des politiques économiques	Gérard Harvey

Contrôleur des finances

Contrôleur des finances	André Fiset
Directeur général des systèmes d'information	Guy St-Onge
Directeur de l'exploitation	René Bélanger
Directeur du développement 1	Guy Lambert
Directeur du développement 2	Gilles Girard
Directeur de la technologie et des bases de données	Guy St-Onge (intérim)
Directeur général de la comptabilité gouvernementale	Michel Bujold
Directeur général adjoint des rapports financiers et comptes publics	Roland Letarte
Directeur de la normalisation et de la recherche en comptabilité	Michel Bettez
Direction de l'analyse mission gouvernementale et dette	Vacant
Directeur de l'analyse des autres missions	Marcel Morency
Directeur des ententes fédérales-provinciales	Othman Mzoughi
Directeur du pilotage des systèmes	Jacques Melançon
Contrôleur adjoint et directeur général du contrôle et de la vérification	Jean-Claude Savard
Directeur général adjoint mission sociale	Pierre Pelletier
Directeur des mandats spéciaux	Yvan Giroux
Directeur du contrôle des systèmes en développement et centraux	Alain Fortin
Directeur de la mission économique	André Caron
Directeur de la mission gouvernementale	Claude Aubin
Directrice de la mission éducative et culturelle	Lise Lallemand
Directrice du projet GIRES – ressources financières	Christiane Côté

Administration

Directeur général de l'administration	Léandre Nadeau
Directeur du personnel	Paul L'Archevêque
Directeur des ressources financières	Marcel Paré
Directeur des communications	Claude Sicard
Directeur de l'informatique	Claude Perron
Directeur des ressources matérielles	Serge Picard

Annexe III
Liste des principales publications du ministère des Finances

MAI 1998

- **Profil financier du Québec**
  Mai 1998

AOÛT 1998

- **Synthèse des opérations financières**
  1er trimestre 30 juin 1998

DÉCEMBRE 1998

- **Synthèse des opérations financières**
  2e trimestre 30 septembre 1998
- **Rapport annuel du Fonds de financement**

MARS 1999

- **États financiers des entreprises du gouvernement du Québec, 1997-1998**
- **Comptes publics 1997-1998**
  Volume I
  États financiers consolidés du gouvernement du Québec
  Année financière terminée le 31 mars 1998
- **Comptes publics 1997-1998**
  Volume 2
  Revenus, crédits et dépenses
  du Fonds consolidé du gouvernement du Québec
  Année financière terminée le 31 mars 1998
- **Comptes publics 1997-1998**
  Volume 3
  États financiers des fonds spéciaux
  du gouvernement du Québec
  Année financière terminée le 31 mars 1998

BUDGET 1999-2000

- Discours sur le budget
- Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget
- Plan budgétaire
- Points saillants
- Dépliant budget

QUÉBEC OBJECTIF EMPLOI - Vers une économie d'avant-garde :

Une stratégie de développement économique créatrice d'emploi (3 volumes)

1. **Accélérer la recherche et l'innovation**
2. **Une stratégie fiscale intégrée pour l'économie du savoir**
3. **Zone de commerce international de Montréal à Mirabel**
4. **Réduction de l'impôt des particuliers (document de consultation)**

Liste des principales publications du Bureau de la statistique du Québec

AVRIL 1998

- Dépenses, recettes autonomes et emplois de l'Administration publique québécoise au titre de la culture, 1993-1998
- Revenu personnel total et disponible selon les régions administratives, 1995

MAI 1998

- Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 1998

JUIN 1998

- Compte économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 1998
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 1998
- Statistiques sur l'industrie du film, *L'annexe statistique*, édition 1998

JUILLET 1998

- L'activité des institutions de dépôt au Québec, 1993-1997

AOÛT 1998

- D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie — Volume 2

OCTOBRE 1998

- Statistiques manufacturières régionales, édition 1998

NOVEMBRE 1998

- Commerce international du Québec, édition 1998
- Internet : Accès et utilisation au Québec : Rapport d'enquête
- Investissements privés et publics, Québec et ses régions — Perspectives révisées 1998

DÉCEMBRE 1998

- Le Québec chiffre en main, édition 1998

JANVIER 1999

- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec
- La situation démographique au Québec, édition 1998
- Statistiques des PME manufacturières au Québec, édition 1998

FÉVRIER 1999

- Industries manufacturières du Québec, 1993-1998
- Québec by numbers, 1998 Edition

MARS 1999

- Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde : Rapport d'analyse descriptive du Bureau de la statistique du Québec
- Modifications aux municipalités du Québec, 1998

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES OU BULLETINS

- Stat-Express — Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjonctuels
- Comptes économiques du Québec (trimestrielle)
- L'Écostat (trimestrielle)
- Produit intérieur brut par industrie (mensuelle)
- Institutions de dépôt (trimestrielle)
- Données sociodémographiques en bref (3 fois par année)
- Modifications aux municipalités du Québec (mensuelle)

CÉDÉROMS

- Les publications 1998 — Bureau de la statistique du Québec
- Les tableaux d'impact du modèle intersectoriel du Québec : un instrument d'analyse économique efficace et fiable, édition 1999